

COMPTES RENDUS

Richard LABUNSKI, **James Madison and the Struggle for the Bill of Rights**, Oxford, Oxford University Press, 2006, 336 p., ISBN 978-0-19-518105-0, 28 \$.

C'est la biographie intellectuelle d'un homme politique et d'un juriste à l'influence discrète mais certaine, James Madison, qu'a publiée Richard Labunski, docteur en sciences politiques et licencié en droit, aujourd'hui enseignant à l'Université du Kentucky, qui est également auteur d'un ouvrage sur la Constitution américaine et de deux essais sur le Premier Amendement.

Sa biographie de James Madison se concentre sur le rôle central que joua ce dernier, au milieu de sa vie (1751-1836), dans l'adoption de la Constitution américaine et de ses amendements, dont l'ensemble constitue le *Bill of Rights* (Déclaration des droits). Labunski passe en effet sous silence l'enfance et la formation de James Madison : diplômé de l'Université de Princeton, protégé de Jefferson, Madison participa, en tant que député à l'assemblée de l'État de Virginie, à la séparation des Églises et de l'État en Virginie à la fin des années 1770, puis il fut élu au Congrès de la Confédération (1781-1789). Dès ses premiers mandats, Madison est décrit par ses collègues comme étant d'un naturel timide, possédé par le souci du détail, et finalement un bourreau de travail parlementaire.

Toute l'action politique de Madison ira dès lors dans le sens d'un « fédéralisme », puis d'un républicanisme modéré – Madison fut un des fondateurs du parti républicain première manière – favorable à un gouvernement fédéral puissant, mais également à une garantie des droits fondamentaux des citoyens et des États, reposant entre autres sur un pouvoir judiciaire fort. Son sens du compromis fut un élément déterminant du succès de la Constitution américaine à ses débuts.

C'est à partir de la Convention de Philadelphie (été 1787), lors de laquelle fut adoptée la Constitution, que R. Labunski commence son récit. Pendant cette assemblée, se dessina une forte opposition à la Constitution telle qu'elle avait été rédigée (et qui était inspirée du *Virginia Plan*, établissant entre autres la séparation des pouvoirs, lui-même en grande partie rédigé par Madison). De nombreux hommes politiques de premier plan (George Mason et Patrick Henry, de Virginie, Elbridge Gerry, du Massachusetts) reprochaient à la Constitution d'accorder un trop grand rôle au pouvoir exécutif fédéral, et réclamaient des amendements destinés à protéger les libertés les plus essentielles des citoyens et des États. James Madison, au départ silencieux, se rallia à cette demande qui permit l'adoption, dans un climat de grande tension politique, de la nouvelle Constitution par l'État de Virginie en juin 1788, sous la condition que des amendements lui seraient apportés dès que possible.

La ratification de la Constitution par la Virginie était cruciale dans la mesure où un refus de ce texte par la Virginie aurait signifié l'impossibilité pour Washington, leader politique et militaire de la Révolution américaine, et citoyen de l'État de Virginie, d'exercer tout mandat dans l'État fédéral. En effet, la Virginie se serait ainsi exclue des États-Unis et aucun ressortissant de l'État de Virginie n'aurait pu se faire élire à une fonction fédérale.



De même, l'État de New-York, où se trouvait un des principaux centres économiques et la capitale provisoire des États-Unis (après Philadelphie et avant la création de Washington D.C.), aurait vraisemblablement suivi la Virginie dans son refus, laissant la Constitution américaine mort-née. James Madison obtint cette ratification par son État d'origine, après une lutte acharnée avec le redoutable orateur anti-fédéraliste Patrick Henry.

Ensuite, malgré l'hostilité du pouvoir local virginien, qui avait dessiné des circonscriptions destinées à empêcher son élection, Madison réussit à se faire élire au Congrès de New-York (premier Congrès), après une campagne d'hiver acharnée menée dans des conditions éprouvantes, sous la neige (hiver 1789), et avec le soutien des communautés baptistes reconnaissantes du rôle qu'il avait joué dans la promotion de la liberté religieuse. C'est au Congrès de New-York, sur proposition d'une commission dont Madison faisait partie, que fut voté le *Bill of Rights*, qui garantissait aux citoyens américains les libertés les plus essentielles, et que furent mis en échec ceux qui estimaient qu'une telle déclaration n'était pas urgente et n'aurait nulle efficacité dans la protection des droits des citoyens.

Le *Bill of Rights* devait garantir certaines libertés fondamentales : il est le résultat, après modification, d'un projet rédigé par la commission dont Madison faisait partie, et qui comprenait une protection de la liberté de la presse, de la liberté d'expression, de la liberté de manifestation et de pétition et de la liberté religieuse (ce qui deviendra le 1^{er} Amendement). Le *Bill of Rights* protégeait également la liberté de porter des armes (aujourd'hui très discutée, mais qui devait constituer une garantie contre l'arbitraire fédéral et une éventuelle revanche du roi d'Angleterre, dans le 2^e Amendement). En outre il comprenait la défense faite aux armées de loger chez l'habitant sauf autorisation de la loi (3^e Amendement) ; la protection contre des enquêtes et perquisitions déraisonnables sans cause probable (*but upon probable cause*, 4^e Amendement). Le *Bill of Rights* établissait aussi la garantie d'un jury d'accusation (*Grand Jury*) en matière pénale, et du respect de procédures légales nécessaires (*due process of law*), ainsi que le droit de ne pas témoigner contre soi-même, la garantie de ne pas être poursuivi deux fois pour le même crime (*double jeopardy*) et la protection contre l'expropriation sans juste compensation (5^e Amendement) ; le droit à un jugement rapide en matière pénale, devant un jury de jugement impartial et le droit à être assisté d'un avocat (6^e Amendement) ; le droit à un jury en matière civile, la prohibition des châtimens inhabituels et cruels (7^e et 8^e Amendements). Enfin, le *Bill of Rights* comprenait des clauses interprétatives de la Constitution, qui interdisent sa lecture contre les droits du peuple (9^e Amendement) et qui réservent au peuple et aux États tous les droits qui ne sont pas attribués par la Constitution à l'État fédéral (10^e Amendement).

Dans cette discussion, Madison chercha à préserver le rôle du pouvoir fédéral, en s'opposant à un amendement qui lui interdisait de prélever directement des impôts sur les citoyens. Il s'opposa également à une modification de la rédaction du 10^e Amendement, attribuant aux États tout pouvoir qui ne serait pas « expressément » (*expressly*) attribué à l'État fédéral par la Constitution. L'ajout de cet adverbe, proposé par le représentant Tucker, de Caroline du Sud, aurait empêché l'État fédéral de s'attribuer les pouvoirs que lui accorde implicitement la Constitution, et aurait donc rendu beaucoup plus difficile l'augmentation des pouvoirs de l'État fédéral au XX^e siècle.

James Madison fut le 4^e président des États-Unis (de 1809 à 1817), après Washington, John Adams et Thomas Jefferson ; il mena avec succès la guerre contre la Grande-Bretagne (de 1812 à 1815). En outre, il écrivit pratiquement un tiers des *Federalist Papers*, qui comptent parmi les commentaires les plus importants de la Constitution

américaine, et fut un des initiateurs du « compromis de 1790 », qui aboutit à la fixation de la capitale des États-Unis à Washington.

Richard Labunski expose de façon très détaillée et remarquablement précise les discussions parlementaires et juridiques ; il dépeint avec vivacité les débats les plus importants, dressant le portrait des hommes politiques-clés de cette période, qu'ils soient partisans ou adversaires de la Constitution. Cet ouvrage, bien illustré, est également un récit vivant et très précis de la vie politique de l'époque, qu'il s'agisse des assemblées fiévreuses et surchauffées de Philadelphie (juin 1787) et de New-York (été 1789) ou des campagnes acharnées de Madison au Sénat et à la Chambre des représentants du premier Congrès (1789). Si l'index et les sources sont bien agencés, il manque cependant une bibliographie à la fin de l'ouvrage.

Le livre de Richard Labunski a le mérite de rendre justice à un homme qui joua un rôle décisif, pour lequel il fut peu reconnu, même si de nombreuses biographies (entre autres, celles de Irving Brant, 1961, celle de Robert A. Rutland, 1987, et celle de Robert A. Goldwin, 1997) lui furent consacrées. Il met en évidence le rôle discret mais crucial des juristes dans les phénomènes révolutionnaires américain et français, mais également les différences fondamentales des deux côtés de l'Atlantique. La démocratie américaine à ses débuts se distingue, malgré des luttes politiques aiguës qui finissaient parfois en duels, par une culture du consensus, de l'action politique légale et du *fair-play*, comme en témoigne le discours de Patrick Henry, le 28 juin 1788, après l'adoption de la Constitution – dont il était un fervent opposant – par l'assemblée de l'État de Virginie : « J'ai fait énergiquement mon devoir en m'opposant à la Constitution aux lieux et places convenables [*in the proper place*], et avec tous les pouvoirs que je possédais. La question a été pleinement discutée et tranchée, et les vrais et fidèles républicains doivent rentrer chez eux. Ils doivent chérir la nouvelle constitution, et respecter avec loyauté les règles du jeu [*give it fair play*], la soutenir également, afin que le pouvoir fédéral puisse s'exercer librement et sans entraves ».

Avec la différence de conditions géographiques que constituait l'existence d'un vaste espace décentralisé, cette culture politique du consensus et de la légalité est peut-être ce qui décida du destin pacifique de la Révolution américaine. Le livre de R. Labunski en est un convaincant témoignage.

Philippe TESSIER

Pierre M. CONLON, **Le siècle des Lumières. Bibliographie chronologique**, tome XXIV, 1789. **Ouvrages anonymes : A-L**, Genève, Droz, 2007, 360 p., ISBN 978-2-600-011149-5, 100.19 €.

Pierre M. CONLON, **Le siècle des Lumières. Bibliographie chronologique**, tome XXV, 1789. **Ouvrages anonymes : M-Z**, Genève, Droz, 2007, 367 p., ISBN 978-2-600-01195-2, 105.70 €.

Depuis vingt-cinq ans, volume après volume, Pierre Conlon élabore patiemment une exceptionnelle bibliographie chronologique d'un siècle des Lumières courant de 1716 à 1789. Depuis l'origine, les objectifs de l'entreprise n'ont pas varié ; il s'agit d'établir une bibliographie des publications du XVIII^e siècle qui fasse le lien entre le répertoire disponible pour les années 1680-1715 (P. Conlon, 1970-1975, 6 vol.) et les travaux bibliographiques de la Révolution et de l'Empire, des classiques d'André Monglond puis de Gérard Walter et d'André Martin aux productions qui les ont enrichis lors du Bicentenaire.



Excluant les documents imprimés des administrations, des ministères ou des tribunaux, mais aussi les rééditions d'ouvrages, le travail recense les titres français publiés dans et hors de France, ainsi que les textes édités dans les différents langues et parlers régionaux du royaume, en mentionnant leur localisation (cinq au maximum).

Dans ces deux volumes, qui recueillent 6 941 références, apparaît une part importante des publications de l'année 1789. Par son ampleur, elle tranche avec les périodes précédentes, un volume permettant d'isoler deux années de publications dans les années 1780, exception faite de l'année 1788 à laquelle a été consacré le t. XXIII. Cette fois, deux volumes sont nécessaires pour publier les seuls titres classés comme « anonymes », parce que publiés sans nom d'auteur ou par des collectifs. Ce sont, pour l'essentiel, des textes brefs qui prennent place dans les débats qui ont précédé la réunion des états généraux, ont accompagné leur transformation politique, les premières mesures de l'Assemblée nationale ou encore la variété locale des événements ; libelles et pamphlets anonymes y côtoient des procès-verbaux, délibérations ou adresses d'ordres, de corps municipaux ou de communautés professionnelles, des chansons, des almanachs (almanachs, étrennes, calendrier...), etc. Ensemble, ils introduisent dans l'activité éditoriale sans précédent de l'entrée dans la Révolution et offrent au chercheur un précieux outil de travail... même à l'heure numérique.

Alors que le développement des bases de données bibliographiques, la mise en ligne des catalogues de bibliothèques et la puissance des moteurs de recherche accompagnent les travaux du chercheur, on pourrait s'étonner de la poursuite d'une œuvre de papier commencée au début des années 1980 et désormais presque achevée. Et pourtant, l'ouvrage garde son utilité : pour découvrir – dans l'une des 225 bibliothèques répertoriées – la localisation d'une brochure mentionnée dans les sources ; pour étudier les productions imprimées locales, les travaux se rattachant explicitement à la vie d'une ville ou d'une province étant classés sous son nom (Dauphiné, XXIV, p. 176-179 ; Grenoble, p. 273-276...)... L'outil de travail reste d'une qualité exceptionnelle, même s'il est vrai que l'historien ne peut s'empêcher d'imaginer son apport sous forme d'une base de données numérique. Bien que l'on puisse regretter que ce nouvel *opus* soit précédé d'une « introduction » qui se contente de retracer à grands traits la chronologie de 1789, sans replacer cette année dans une histoire du livre amplement renouvelée (F. Barbier), on ne peut que saluer l'ampleur du travail accompli et l'importance de cette publication.

Hervé LEUWERS

Claude MAZAUERIC et Jean-Paul ROTHOT (dir.), **Frontières et espaces frontaliers du Léman à la Meuse. Recompositions et échanges de 1789 à 1814**, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 2007, 464 p., ISBN 978-2-86480-772-8, 35 €.

Claude Mazauric et Jean-Paul Rothot nous offrent les actes d'un très riche et très dense colloque qui dépasse pour le bonheur du lecteur les frontières chronologiques et spatiales initialement assignées aux intervenants. International et interdisciplinaire, il ne comporte pas moins de trente interventions émanant de juristes, de politologues, de linguistes et de littéraires, de géographes et d'ethnologues aussi bien que d'historiens, réparties en quatre sections dont les frontières ne sont pas non plus imperméables.

Claude Mazauric explicite dans son avant-propos le choix géographique d'un large nord-est pour mieux illustrer les enjeux de la notion de frontière et le choix historique de la période 1789-1814 afin de mieux mesurer l'impact de l'épisode révolutionnaire et

napoléonien sur une réalité toujours mouvante et vivante et l'intrication à son propos du court terme et du long terme.

Dans la première partie intitulée « De la frontière », Ch. Pollmann fait une communication magistrale sur le sens du mot et ses rapports avec le concept de limite, son évolution à l'époque moderne et contemporaine, le fait que cette réalité est toujours de l'ordre du construit (et par conséquent un objet idéal de réflexion pour les historiens), de l'ordre du politique, de l'idéologique voire du symbolique, même la frontière dite « naturelle ». C'est ce que démontre ensuite M. Belissa qui analyse les diverses facettes de l'idéologie des frontières naturelles à l'époque des Lumières puis pendant la Révolution et l'Empire.

La frontière est un espace paradoxal, producteur simultanément de séparation et d'union, d'identités combinant proximité, similarité et altérité, comme le dit G. Andrey (p. 416). Les communications suivantes déclinent donc la notion polysémique de la frontière sur divers plans, le plan juridique, avec par exemple l'intervention de J. Bart sur la définition de l'extranéité et de la naturalité dans les constitutions de la Révolution (encore invoquées par les tenants de l'imposition de la conscription aux jeunes étrangers de la seconde génération au cours du XIX^e siècle comme j'ai pu le constater moi-même) mais aussi les entorses que la guerre lui fit subir, le plan géographique, avec la communication d'I. Laboulais qui croise le regard de l'historienne, particulièrement celle des représentations, et de la géographe à propos des travaux des géographes du roi. C'est sur le plan historique et mémoriel que se placent J. El Gammal et F. Roth. Ce dernier évoque la construction frontalière et le remodelage territorial et politique de la trouée de l'Oise au Rhin de 1766 à 1815 qui ne devient une frontière linéaire qu'en 1815 et qui subit de profondes modifications à la faveur des guerres dont J. El Gammal montre le poids dans les mémoires au XIX^e siècle, et qui par conséquent n'est pas encore véritablement acceptée par les Français ni par les Allemands jusqu'en 1945 et même jusqu'au référendum sur la Sarre de 1955 !

La frontière est aussi une mosaïque, particulièrement cette frontière ; ainsi l'atteste la communication de L. Jalabert et de J.-P. Husson qui conjuguent une nouvelle fois la démarche de l'historien et celle du géographe à propos des enclaves en Lorraine au XVIII^e siècle ; le prouve également les interventions de Cl. Michel et d'A. Litaize consacrées à la frontière linguistique où se mêlent à la fois les effets de barrière et de perméabilité.

Il n'y a pas de frontière naturelle, toute frontière est construite et, parmi toutes les définitions de la limite –féodale, juridique, fiscale, etc. –, l'une l'emporte en se chargeant d'une valeur supplémentaire de limite territoriale de souveraineté (p. 459 et 461) ; on en a une nouvelle preuve avec une communication de J.-J. Clère, encore consacrée à des enclaves juridiques telles les terres des princes possessionnés d'Alsace, qui ouvre la seconde partie, « La construction de la frontière ». Parfois cette construction bafoue la volonté des hommes et la logique « naturelle » comme le montre S. Sick à propos de l'établissement des frontières du Léman et de la Savoie en 1814-1815.

C'est à de multiples niveaux qu'on peut analyser le concept de frontière qui peut être locale, provinciale, régionale voire nationale. Avant sa réunion à la France, la Lorraine put être considérée comme une enclave de même que la Suisse lorsque l'Europe était en guerre. C'est pourquoi c'est toute l'histoire de la Suisse à une période cruciale de sa refondation et de son existence même que fait revivre A.-J. Czouz-Tornare dans une communication menée avec alacrité et humour, dans laquelle il affirme que le bilan de la redéfinition de ses contours par la France est largement positif. De même c'est très largement l'histoire et le devenir de la Belgique qu'évoquent J. Logie, quand il montre les incidences de l'annexion par la France des Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège en 1795, et F. Antoine qui étudie celles de la « création » de la frontière franco-belge en 1814-1815.



La frontière est un *continuum* spatial et elle prend place dans un continuum spatial (p. 458), un vaste « arrière pays » étendu dans la troisième partie, intitulée « Passages et administration », à la Rhénanie par V. Wittmütz voire par Th. Hippler à la Prusse toute entière. Là se produisent à la fois une osmose et des antagonismes, des transferts pacifiques ou violents, des échanges de toute nature dont les communications de cette partie donnent de nombreux exemples dans tous les domaines ; administratif, telle l'organisation des quatre nouveaux départements de la rive gauche du Rhin analysée par V. Wittmütz, idéologique, telles la confrontation des modèles militaires français et prussien à travers l'instauration de la conscription selon Th. Hippler, ou la circulation d'hommes et d'idées entre l'Alsace et l'Allemagne pendant la Révolution française, qui aboutit à une véritable osmose et à l'abolition de la frontière dans les esprits, selon une lumineuse intervention de M. Gilli, culturel, avec par exemple la recréation ou la réinvention des ordres de chevalerie dans les royaumes vassaux du Grand Empire, étudiées par F.H. Courroy, économique et social, comme le démontrent les communications de J.-P. Streiff sur les réseaux commerciaux – et de contrebande – transfrontaliers à travers l'exemple de Bar-le-Duc et d'A. Ferrer sur les effets de la suppression de la Ferme générale et de l'instauration des douanes nationales sur la frontière franco-suisse puis celle de F. Lormant sur la délinquance transfrontalière entre la France, la Lorraine et la Suisse, qui nous vaut des passages très éclairants sur les rapports de la frontière et de la limite, la frontière fixe parce que déterminée refusant de suivre le mouvement de la vie, la limite politique aboutissant à un chaos juridique propice à l'existence de zones franches, c'est-à-dire de non-droit (p. 359).

Inévitablement des interactions se forment entre le politique, l'économique et le social, les communications précédemment évoquées le montrent, bien plus encore celle de M. Biard à propos de la mission envoyée par le pouvoir thermidorien dans les départements du Mont-Blanc, du Doubs, du Jura, de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en 1794-1795, celle de F. Laidé consacrée aux rapports qu'entretiennent le Doubs et la Suisse pendant la décennie révolutionnaire ou celle de J. Croyet qui étudie ceux qui se nouent entre l'Ain et la Suisse de 1790 à 1815.

En même temps que ce va-et-vient, se cristallise une identité culturelle spécifique analysée dans la quatrième partie « Effets de frontière : patriotisme, contestations, transgressions ». Ce patriotisme qui lie la petite patrie à la grande sans solution de continuité est visible dans les résultats des levées d'hommes de la Révolution dans les Vosges, dont nous informe pertinemment A. Bernard. On nous permettra de noter cependant que « l'effet frontière » n'est pas univoque comme le montre l'accueil différent réservé à ces levées et à la conscription en France septentrionale à partir de 1793. Ce patriotisme archétypique n'a pas existé non plus « de tout temps » ni uniformément dans toutes les classes sociales. C'est le grand mérite de J.-P. Harbulot de nous proposer une lecture d'historien et une quasi démythification dans son intervention consacrée à la reddition « honteuse » de Longwy et de Verdun en 1792, à la stigmatisation qu'elle vaut à leurs habitants et au choc en retour qui marque durablement les esprits en Lorraine, l'auteur se plaçant dans le long terme. Dans le moyen terme, J.-P. Rothiot analyse avec sagacité le discours patriotique en Lorraine ou plutôt les discours dans lesquels domine en dépit de leur diversité une tonalité défensive qui fait que les masses y adhèrent d'autant plus. Cristallisation de l'appartenance au modèle national mais aussi altérité, opposition voire résistance à ce modèle national, voilà ce que peut engendrer la situation de frontière comme le prouve l'exemple des émigrés et déportés lorrains réfugiés à Fribourg, analysé par G. Andrey cité plus haut, qui veut mettre en lumière l'ambiguïté congénitale de la notion de frontière. Et comme le montre aussi D. Pingué par l'étude des menées contre-révolutionnaires dans le

Doubs qui utilisent la Suisse comme base, la présence de la frontière favorisant en Franche-Comté des résistances à la Révolution et, en retour, radicalisant l'attitude de ses tenants. L'ultime intervention, de L. Lévêque, porte sur la notion de patrie et sur les frontières intérieures telles qu'on peut les percevoir dans la littérature française du XIX^e siècle. Il revenait à D. Nordman de conclure ce colloque par une lumineuse synthèse à laquelle nous avons fait nombre d'emprunts.

Annie CRÉPIN

Peter CAMPBELL, Thomas E. KAISER et Marisa LINTON (dir.), **Conspiracy in the French Revolution**, Manchester et New York, Manchester University Press, 2007, 222 p., ISBN 978-0-7190-7402-8, 50 £.

Ce petit livre élégant rassemble 9 contributions de collègues anglais et américains, qui abordent le thème du complot en suivant grossièrement la trame chronologique de la période révolutionnaire, découpée par grands thèmes. Peter Campbell traite de la période pré-révolutionnaire, Barry Shapiro de la lutte entre Mirabeau et l'Assemblée constituante, John Hardman des conspirations réelles et imaginaires autour de Louis XVI, David Andress des complots dénoncés dans les villes, Jill Maciak Walshaw des recherches des complots par les autorités dans les villages du Sud-Ouest, Marisa Linton des complots réels et imaginés autour des Jacobins en 1793-1794, Simon Burrows des émigrés, Laura Mason de la conspiration de Babeuf, enfin Thomas Kaiser propose une vision large inspirée d'une comparaison avec Catilina.

L'idée dominante de cet ouvrage est séduisante : contrairement à ce qui est souvent retenu par l'historiographie, les complots, conspirations, dénoncés continuellement par les acteurs et les observateurs de l'époque, ont joué un rôle important, qu'il s'agit d'intégrer dans la réflexion. Considérés comme une partie indigne de la vie politique, ou retenus seulement pour déprécier tel groupe ou tel individu, les historiens n'ont, aux yeux des auteurs de ce livre, pas accordé la place qui leur revenait aux manœuvres souterraines. Au contraire, la présentation d'une Révolution marquée par des idées claires et le refus des diplomaties secrètes, a rejeté dans l'enfer les pratiques des émigrés, du roi, des contre-révolutionnaires, des prêtres clandestins. Symétriquement, les opposants à la Révolution ont insisté sur les trames sourdement conduites par les meneurs, francs-maçons... responsables d'un bouleversement incompréhensible.

Ce livre opère une ouverture vers une histoire dépourvue de jugements idéologiques, rendant compte de la sensibilité de l'époque. Dans la société française constituée de clientèles, traversée par des fraternités de toutes sortes et des relations de corps, la vie quotidienne est à mi-chemin entre les espaces public et privé, fabriquée par des circulations de nouvelles de natures dissimulées, voire clandestines. Le complot est omniprésent. Le pouvoir royal, lui-même, ne fonctionne pas autrement, entretenant ses propres agents, acceptant que les jeux politiques à la cour fonctionnent autour de « cabales » et de « factions ». Le secret fait partie de la vie de la France monarchique. Après 1789, cette situation se continue à la fois par la peur des manœuvres royales, et par l'invention de manœuvres en retour, dont fait partie la décision de ne pas accepter que les députés, comme Mirabeau, deviennent ministres. L'obsession du complot est avérée, reste que les députés et les clubistes, en créant des comités comme ceux des rapports et des recherches, répondent au roi eux aussi par des voies détournées, avant toutes les manœuvres autour de Varennes et de la fusillade du Champ de Mars.



La focalisation exclusive sur le complot et la conspiration trouve en effet ses limites. S'il est logique de penser que le roi, sans réelle volonté, agisse secrètement pour réaffirmer son pouvoir, sans que cela puisse s'apparenter à une conspiration, ce qui modifie donc le jugement que l'on porte ordinairement, ne serait-il pas plus efficace alors d'envisager toutes les luttes politiques comme se déroulant, nécessairement, sur plusieurs niveaux, que ce soit dans l'Assemblée, auprès des opinions publiques, dans les clubs et les groupes militants, auprès des puissances étrangères, au sein des organes de pouvoir ? Ce livre qui considère, à juste titre, que complot et conspiration sont communs, bien avant Varennes, s'arrête cependant à mi-course. La question n'est plus d'examiner la réalité des manœuvres et la peur constante des complots, mais de savoir pourquoi à cette période précisément, dans des groupes précis, la forme prise par la politique a été cette obsession répétée à satiété ? Sans la disparition de l'autorité, sans l'instrumentalisation des sentiments populaires, sans l'effervescence continue, cet usage du complot – commun à toutes les époques en définitive – n'aurait pas eu cette efficacité au moment même où la politique se menait dans un espace public structuré par des institutions, des échanges et des élections. En outre, il faut souligner que l'obsession du complot perd de son efficacité dans le jeu des affrontements d'opinions après 1794. Les conspirations sont combattues ou victorieuses, mais cessent d'être au cœur de la construction de la société.

Les articles consacrés aux procès épuratoires entre révolutionnaires, aux poursuites contre les émigrés et à l'activité souterraine de Babeuf, contribuent d'une façon claire à réfuter les interprétations variées, qui majoraient les dimensions purement culturelles, voire fictionnelles, des conspirations et des complots, au point, pour certaines d'entre elles, de tout expliquer par une fantasmagorie révolutionnaire conduisant à la terreur par intoxication mentale. Qu'il faille au contraire revenir aux faits têtus qui montrent des conspirations et des conspirateurs, voire des agents doubles, et des arrangements politiques entre idéaux et réalités des luttes, est salutaire. Sans l'inclusion des courants contre-révolutionnaires dans l'histoire politique, il est impossible de comprendre la réalité politique, reste que les exemples donnés ici demeurent un peu anecdotiques et les démonstrations ni très développées ni discutées. Relevons que tous les mouvements militants possèdent une vitrine publique et un noyau secret (comme à toutes les époques et dans tous les pays) et que les hommes au pouvoir n'en sont pas dupes, agissant en ayant eux-mêmes leur police parallèle, et jouant des stratégies de communications pour accabler leurs adversaires. À cet égard, la chute de Robespierre aurait indiscutablement mérité mieux, comme l'évocation de la contre-révolution sous le Directoire. Disons qu'en général, la bibliographie utilisée par les auteurs est sélective, ignorante parfois de travaux publiés en France – il est vrai que l'inverse est tout aussi fréquent. Mais la bibliographie importante sur les coups d'État de 1794 à 1799 n'a pas été évoquée, malgré la richesse ancienne et récente sur le sujet.

La conclusion, plus large de Thomas Kaiser invite à une réflexion autour de l'écriture même de l'histoire de la Révolution à propos de ce phénomène central. Le refus, exprimé par les auteurs, d'imputer à une idéologie spécifique l'obsession des complots et donc une politique du soupçon, conduisant à la « terreur » par incapacité de réaliser un projet utopique, est justifié et réussi. Il est aussi particulièrement important de noter que l'héritage républicain se fonde sur la permanence des menées souterraines des conspirations des républicains et des *carbonari*. Mais en continuant de rapporter toujours les discours politiques comme si les acteurs n'avaient pas eux-mêmes été très au fait des pratiques conspiratrices, des manœuvres et des manipulations, de Mirabeau à Bonaparte, le lecteur retombe dans une lecture culturelle qui se trouve en décalage avec les approches micro-historiques qui précèdent. En voulant mêler à toute force une lecture globalisante qui

accepte la « Terreur » comme un mystère politique à des pratiques politiciennes et policières qui étaient le fait de tous, il y a, encore une fois, un fossé qui s'ouvre, dans lequel les interprétations se perdent. Le soin d'établir les faits au plus près des actions réalisées donne pourtant la possibilité de restituer aux acteurs leur part d'initiative, sans avoir besoin d'invoquer des récits méta-historiques décidément d'un temps qu'on aimerait dépassé et qui n'a produit que des dénonciations sans intérêt réel. L'intégration du secret dans la politique républicaine, du XVIII^e et du XIX^e siècle, est cependant un des apprentissages importants de ce livre, qui rejoint les préoccupations récentes de chercheurs français.

Jean-Clément MARTIN

Takashi Koi, **Lyon no France kakumei – jiyu ka byoudou ka [La Révolution française à Lyon. Liberté ou Égalité]**, Tokyo, Rikkyo University Press, 2006, 729 p. ISBN 4-901988-07-7.

Dans l'histoire et dans la mémoire collective de la Révolution, la ville de Lyon vouée à l'anéantissement par décret de la Convention le 12 octobre 1793 après un siège de deux mois, est demeurée avec Nantes l'incarnation de la Terreur et de la répression jacobine dans ses formes les plus extrêmes. Les grandes synthèses d'histoire de la Révolution accordent une place significative à la révolte de Lyon et à la répression qui s'abat sur la ville. Les moyens expéditifs pris par Collot et Fouché au plus fort de la répression ne sont ni une exclusivité de la terreur à Commune-Affranchie, ni une exclusivité de la Révolution française. Les faits sont connus ; ils ont été analysés soit d'un point de vue social ou dans l'optique de la politique nationale, soit pour dégager les responsabilités des différents acteurs de l'événement et de la répression, des représentants en mission à l'armée révolutionnaire et aux commissions extraordinaires. Cependant, peu d'historiens ont étudié la révolution lyonnaise en profondeur en procédant à une véritable analyse de ses violences pour en comprendre les causes et les effets particuliers. Le cas lyonnais résiste à la théorie des circonstances et aux interprétations récentes de la Terreur : la résistance acharnée au pouvoir central n'est pas plus assimilable à la violence populaire qu'à la révolte fédéraliste, ou à la « guerre civile » qui oppose partisans de la Révolution et de la contre-révolution. Dans ce livre, T. Koi affronte le problème dans toutes ses dimensions en suivant les différentes séquences de la Révolution et la chaîne de violences dans la durée, de la révolte contre les Chaliers à la Terreur jacobine jusqu'à la réaction thermidorienne. Quels sont les caractères et les enjeux des affrontements qui se succèdent et du recours à la Terreur ? Comment cette expérience terrible, révélatrice de tensions sociales et politiques extrêmement fortes, est-elle vécue à Lyon sur le registre émotionnel qui en amplifie les effets ?

Depuis sa soutenance de thèse à l'Université de Lyon en 1975 sous la direction de Maurice Garden, « Les Chaliers et les sans-culottes lyonnais. 1792-1793 » (*AHRF*, 1978/1), l'auteur a poursuivi ses recherches dans les archives lyonnaises, pour appréhender les faits dans leur réalité concrète, et aussi pour comprendre leur articulation socio-politique complexe et la perception qu'en ont les acteurs. La liste des sources consultées (p. 429-441) témoigne de la richesse du fonds Coste de la Bibliothèque municipale de Lyon (correspondances, adresses, procès-verbaux et rapports) et de la série L des Archives départementales concernant les troubles, le fonctionnement des administrations, des sections et des sociétés populaires, les comités de surveillance (avant et pendant le siège), la commission temporaire et les tribunaux révolutionnaires (après le siège), les dossiers individuels. Tous ces docu-



ments, ainsi que le dépouillement des registres de la contribution mobilière des 9 cantons, ont permis à l'auteur d'étudier très précisément les caractéristiques des événements, leurs composantes, leur intensité et leur géographie, sans renoncer aux méthodes éprouvées de l'histoire démographique, sociale et politique. Les traits essentiels de la révolte et des mesures terroristes, leurs rapports et leurs implications dans le contexte lyonnais sont exposés, en croisant toutes les données, dans une série de 199 cartes, plans, graphes et tableaux (p. 456-727), une représentation statistique et graphique particulièrement bienvenue, puisque les légendes en français permettent d'en apprécier le contenu sans connaître nécessairement le japonais. Avec les sources, la bibliographie et la table des matières, plus de 300 pages sont ainsi accessibles au lecteur français, soit 41 % de l'ouvrage.

La première partie traite de la Révolution à Lyon jusqu'à l'insurrection du 29 mai. Dans sa thèse de 1975, T. Koi avait montré comment l'élection de Bertrand à la mairie le 8 mars 1793, avait permis aux jacobins qui s'appuyaient déjà sur les clubs de section et le Club central de mettre en œuvre un programme politique et social dont l'annonce cristallise les oppositions à la politique jacobine. La réorganisation politique dirigée par les jacobins parisiens a pour effet de déstabiliser le pouvoir des Chaliens en portant atteinte à l'activité des clubs de section, tandis que l'opposition modérée gagne les sections. La majorité d'entre elles (23 sur 32) peuvent ainsi s'insurger avec succès contre la municipalité jacobine le 29 mai. La peur des mesures annoncées par les Chaliens a entraîné la révolte modérée contre la municipalité jacobine, et une « journée » à l'opposé de la journée parisienne du 31 mai. Les chapitres suivants montrent comment cette crainte de la Terreur avant l'insurrection, amplifiée par les rapports des commissaires envoyés à Paris, les propos des conventionnels girondins en fuite à Lyon, l'arrivée des envoyés de Marseille et des autres villes fédéralistes et les menaces des représentants du peuple et de la Convention montagnarde, s'est transformée en une résistance acharnée des insurgés au pouvoir jacobin, et en Terreur bien réelle quand elle se concrétise dans la répression de la révolte, un traumatisme dont la mémoire a imprégné la mentalité lyonnaise. La structure interne de l'insurrection est analysée en deuxième partie, à travers son organisation, son étendue et ses rythmes, ses particularités géographiques, sociales et politiques, le profil de ses dirigeants. Un secrétariat général des sections sert de pivot à la structure démocratique du mouvement, en relation permanente avec les organismes dirigeants (département, municipalité provisoire et Commission populaire : T 27-53) dont les meneurs seront condamnés à mort. Les cartes et graphiques rendent compte du caractère riche et bourgeois de la révolte, de sa vigueur et de sa radicalisation anti-jacobine quand la Commission populaire entre en fonction (sur ses 245 membres, T 43-53), comme de son aspect surtout défensif. La ville de Lyon avait accepté la Constitution de 1793 et son opposition à la Convention n'est pas essentiellement contre-révolutionnaire, mais la tendance royaliste du quartier général de l'armée départementale est évidente ; c'est aussi le cas dans la section Porte-Froc (T 54-67, étude des 211 militants ; 1/4 seront condamnés à mort). Toutes ces données sont à lire avec celles qui concernent la ville et les sections de Lyon avant l'insurrection, le groupe et la politique des Chaliens (T 1-26), et les tableaux qui suivent pour illustrer les deux dernières parties du livre, qui traitent de la Terreur après la capitulation de Lyon le 9 octobre, et de la période thermidorienne.

La partie la plus importante (135 p. et 139 p. de tableaux) concerne la répression jacobine à Commune-Affranchie, et mesure son intensité et son étendue, ses tendances politiques et sociales, la personnalité des suspects et des condamnés, le caractère des sentences prononcées ; le fonctionnement et la composition des tribunaux sont observés avec précision, de même que le phénomène des dénonciations. L'étude comparée des missions successives envoyées par la Convention et des différents organismes chargés de

la répression confirme en les précisant et en les complétant largement les aspects déjà connus, et permet de dégager les faits les plus marquants. Plusieurs milliers de suspects furent dénoncés et jugés en quelques mois par les trois commissions. Sur près de 1 900 condamnations à mort, 11 % furent prononcées par les deux premières, établies par Couthon : la Commission militaire a condamné les officiers de l'armée départementale, la Commission de justice populaire les officiers civils et les membres des autorités constituées qui ont mené la révolte (T 101-110, 162). La répression s'élargit et s'accroît considérablement en frimaire après l'arrivée de Collot d'Herbois, Fouché et Delaporte (T 103, 106), et l'établissement de la Commission temporaire de surveillance républicaine ; à elle seule, la Commission révolutionnaire prononce 1 683 condamnations à mort (80 % contre des Lyonnais : T 118, 153). Sur plus de 3 800 jugements rendus, 1 764 suspects sont acquittés et 173 condamnés à la détention. Rapportée à la population, la répression est lourde et revêt un caractère à la fois social et politique (T 122-159). Le fait marquant est que si la très grande majorité des condamnés habitent Lyon ou le département, presque tous les membres des tribunaux extraordinaires et de la Commission temporaire qui mènent la répression sont étrangers à la région (sauf Gaillard, membre de la Commission temporaire, et Fernex, juge de la Commission révolutionnaire : T 111, 117).

La dernière partie du livre examine les effets des mesures sociales prises par les représentants en mission, notamment celles concernant la vente des biens nationaux (T. 195-197). Sur la durée, l'étude de la Révolution à Lyon traduit une opposition politique tenace entre sections jacobines et anti-jacobines. Les luttes pour l'hégémonie ont été d'autant plus dures que les antagonismes sociaux s'étaient accrus plus que dans d'autres grandes villes, du fait de l'expansion de la fabrique lyonnaise au XVIII^e siècle. La violence de la Terreur a contribué à exaspérer les oppositions sociales, soulignées par ailleurs par les responsables politiques envoyés par la Convention, et a pesé lourd par la suite à Lyon dans la construction mémorielle. Il n'est pas possible de rendre compte de toute la richesse de ce livre, qui donne une mine de renseignements sur Lyon, sur les quartiers, les sections et les groupes impliqués dans les événements révolutionnaires, et des renseignements précis (état civil, caractéristiques sociales et politique, itinéraire) sur plus de 640 individus. Ce travail important mériterait d'être traduit en français. Il serait souhaitable en attendant que T. Koi puisse exposer lui-même dans cette revue les principales conclusions de sa recherche.

Riho HAYAKAWA et Raymonde MONNIER

Paul CHOPELIN (éd.), **Sources et documents pour l'histoire du pays de Charlieu. Les registres de délibérations des sociétés politiques de Charlieu (1791-1795)**, Charlieu, Association pour la connaissance de Charlieu, 2005-2007, 3 vol., 84, 204 et 164 p., ISBN 2 9501095 1-9/2-7/3-8.

La petite cité de Charlieu, au nord de Roanne, a connu trois sociétés politiques successives entre 1791 et 1795. C'est tout d'abord une « Société populaire des Amis de la Constitution » qui est créée au tout début de janvier 1791. Affiliée à son homonyme de Lyon, cette société rassemble avant tout les notables locaux. Elle cesse ses activités en juillet 1791, la dernière séance datant du 10 de ce mois, soit avant la scission Jacobins/Feuillants à Paris. Une seconde société naît le 30 septembre 1792, quelques jours après la fondation de la République. Elle prend le nom de « Société populaire des Amis



de la Liberté et d l'Égalité ». Guère plus active que la précédente, elle cesse de se réunir après une dernière séance le 14 avril 1793. La troisième apparaît quelques mois plus tard, dans le contexte de la crise « fédéraliste ». À l'initiative de la municipalité et du comité de surveillance de Charlieu, elle se réunit pour la première fois le 30 août 1793 et prend le nom de « Société populaire et républicaine ». C'est elle qui est destinée à faire de Charlieu – dont le nom est de façon éphémère transformé en « Chalier » – une « cité républicaine modèle ». Elle cesse ses activités le 27 frimaire an III (17 décembre 1794).

Trois volumes successifs livrent au lecteur les procès-verbaux de séance de ces sociétés. La troisième se taille évidemment la part du lion. Les procès-verbaux de la première représentent une vingtaine de pages, ceux de la seconde une dizaine, mais ceux de la troisième et dernière couvrent quelque 330 pages, réparties entre les trois volumes (dont bien sûr la totalité des volumes 2 et 3). Chacun de ceux-ci est accompagné d'une brève préface de Paul Chopelin, comprend un index utile aux chercheurs et une table des matières qui fait apparaître séance par séance les principaux thèmes abordés. Quelques notes infra-paginales offrent des précisions çà et là, mais elles sont peu nombreuses. C'est donc le souci de livrer un document presque à l'état brut qui semble avoir ici prévalu. On pourra toujours regretter pareil choix, mais en tout cas il se respecte.

Véritable plongée dans la vie politique locale et dans la façon dont les grands enjeux du moment sont ressentis par les citoyens à l'échelle de la commune, ces trois volumes permettent par exemple d'évoquer les règlements de ces sociétés, le croisement des commissaires en tout genre (ceux de la société, les représentants du peuple en mission, les commissaires envoyés par le Comité de sûreté générale, etc.), les liens avec les autres sociétés et avec Paris, les manifestations de civisme, les fêtes, le culte de la Raison où sont stigmatisés les « arlequins vêtus de noir » (*sic* !), les dons et secours, l'obsession des subsistances, les échos des grands événements nationaux (ainsi le 9 thermidor)... Il s'agit là d'un document parfois passionnant, avec des exemples qui pourront être comparés à d'autres départements et communes. Le « règlement des sans-culottes de la Société populaire de la commune de Charlieu », adopté le 15 nivôse an II (vol. 2, p. 19-24), est ainsi un bel exemple, à comparer également avec le règlement de la première société de cette commune en janvier 1791 (vol. 1, p. 7-11). Certains cas individuels méritent aussi l'attention, comme celui du don du « cavalier jacobin », le citoyen Deschézeaux équipé et monté grâce à l'effort de la société populaire, puis envoyé à l'armée d'Italie. Celui aussi de la « juste réclamation de Claudine Chabreuil ». Son mari, canonnier dans la marine, est mort à Toulon le 3 février 1792 ; son fils, volontaire national, est mort à Douai un an plus tard : « Ils sont morts pour la patrie, elle est à jamais privée de leurs embrassements, de leurs soins et de leurs services, que sa pauvreté lui rendait nécessaire. Une perte aussi cruelle sera-t-elle sans aucune indemnité ? » (vol. 3, p. 40-41). Enfin, notons que, ainsi occupés au « bonheur » de leurs semblables, les membres les plus assidus aux séances de la société populaire ne plaisaient guère avec ceux qui pratiquent un peu trop l'absentéisme : « Je vois avec douleur l'insouciance de partie des membres de notre Société. Elle est vaste. Ils se rendent plutôt aux jeux et à leurs plaisirs qu'à nos séances. Je demande qu'il soit nommé deux commissaires pour visiter les lieux publics, [ils] prendront note des sociétaires qui y sont afin de les censurer au procès-verbal » (vol. 3, p. 95). On peut sourire de cela, mais il convient aussi de se souvenir que, à l'automne 1794, le nouveau cours politique allait faire disparaître de ces réunions citoyennes tant les assidus que les absentéistes...

Laurent BOSCHER, **Histoire des prisonniers politiques, 1792-1848. Le châtiement des vaincus**, Paris, L'Harmattan, 2008, 396 p., ISBN 978-2-296-05115-7, 38.50 €.

Après avoir récemment publié une *Histoire de la répression des opposants*, consacrée aux mêmes années 1792-1848, Laurent Boscher propose ici un second volet réservé aux « prisonniers politiques ». Le plan distingue différents épisodes chronologiques regroupés en quatre parties successives : « La République (1792-1799) », puis « Le Consulat et l'Empire (1799-1814) » (observons au passage que la République ne disparaît pas en 1799...), enfin les années 1814-1830 et 1830-1848. Chacune est subdivisée en chapitres qui, eux, se veulent thématiques. Ainsi, la première partie voit-elle se succéder des lieux de répression et/ou d'enfermement : « Paris », « La province », « L'exil », « Les îles de Ré et d'Oléron », « Cherbourg » et « La Guyane ».

La relative rareté des notes de bas de page et la composition de la bibliographie attestent d'emblée que l'ouvrage prétend avant tout être une synthèse, davantage qu'une véritable recherche. Les lacunes bibliographiques sont en effet nombreuses et, à titre d'exemple, l'auteur du présent compte rendu ne peut que déplorer le fait que la déportation en Guyane de Collot d'Herbois et Billaud-Varenne, et donc les biographies de ces personnages clef, soient évoquées avec le « travail » de J. Guilaine et des ouvrages généraux sur la déportation. Cela nous vaut, comme on pouvait s'y attendre, un certain nombre d'erreurs factuelles, notamment sur le fait que Barère et Vadier auraient tous deux réussi à échapper à l'arrestation, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne étant seuls expédiés à Oléron dans l'attente de leur traversée vers la Guyane (p. 72 et 85). Rappelons ici que, si Vadier s'est soustrait à l'arrestation, Barère a bel et bien accompagné à Oléron ses deux anciens collègues du Comité de salut public, mais que, plus tard, l'ordre d'exécution de la déportation n'a de fait touché que Collot et Billaud. De la même façon, prétendre que, une fois arrivés en Guyane, le sort des deux déportés s'est quelque peu adouci grâce à une « humanité » nouvelle – consécutive à la mise en place du Directoire – relève d'une profonde méconnaissance de cet épisode. Passons, enfin, sur le refus de Billaud-Varenne d'accepter une liberté qui lui est proposée aux lendemains du coup d'État de Brumaire, qui amène ce commentateur : « [Billaud] avait fait le choix de prolonger son séjour équinocial jusqu'à la fin de ses jours » (p. 88)... dire que le mot « choix » pose problème relève de l'euphémisme.

Je ne cite là qu'un cas, pour être bref, mais d'autres exemples pourraient abonder dans le même sens pour les années 1792-1814. Qui plus est, l'auteur multiplie les appréciations pour le moins douteuses : la loi de prairial an II serait l'« œuvre de Robespierre » (p. 27) ; « la République jacobine [aurait sombré] corps et âmes dans les méandres inextricables de la répression la plus frénétique qui soit » (p. 16) ; la répression serait alors le « symbole paroxystique de la tyrannie la plus outrancière » (p. 51) ; « Nettement moins meurtrier que l'auréolée République, bien moins liberticide que la légendaire Convention, le régime bonapartiste, faute de postérité contemporaine [ah bon ?!], n'en demeure pas moins, aujourd'hui encore, et dans la tradition républicaine en tout cas, le symbole même du despotisme répressif le plus achevé qui soit. Pour combien de temps encore ? » (p. 169)...

« Qui trop embrasse, mal étreint », dit le proverbe. Ajoutons que, au-delà du seul créneau chronologique retenu, l'« étreinte » est surtout faible par les connaissances apportées, par l'indigence de pans entiers de la bibliographie (parmi d'autres, les pages consacrées aux émigrés le prouvent), enfin par des jugements qui relèvent davantage de l'anathème que d'un véritable travail scientifique. Faire l'économie de cette lecture n'est pas une suggestion, mais un conseil appuyé.



Florence GAUTHIER, **L'aristocratie de l'épiderme. Le combat de la Société des citoyens de couleur 1789-1791**, préface de Pierre Phillipy, Paris, CNRS Éditions, 2007, 446 p., ISBN 978-2-271-06576-6, 22 €.

Si l'esclavage et ses abolitions ont retenu l'attention de nombreux historiens, et non des moindres, il n'en va pas de même de la situation tant juridique ou sociale qu'économique des hommes et des femmes libres vivant dans les colonies sans être considérés comme blancs, autrement dit, des hommes et des femmes « de couleur ». La tâche d'éclairer leur statut revenait à l'historienne du « droit naturel en Révolution » et son dernier livre comble opportunément une lacune historiographique, tout en faisant un sort à un certain nombre d'idées jusqu'alors reçues.

Comme le sous-titre l'indique, l'histoire du combat de la Société des citoyens de couleur pour l'égalité en droits est focalisée sur les débats au sein des clubs et à la Constituante ; il était cependant nécessaire pour en comprendre l'enjeu et le déroulement de remonter plusieurs décennies en arrière, alors que se produisent « la naissance et la diffusion du préjugé de couleur » constitutif d'une « aristocratie de l'épiderme » ; au contraire du « racisme biologique » qui, à partir du XIX^e siècle, reposera sur des théories prétendues scientifiques, ce préjugé résulte de facteurs économiques et sociaux liés à l'évolution et à la crise du système esclavagiste lui-même : au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la raréfaction des captifs transportés d'Afrique et les obstacles dressés à l'encontre de la traite, tout en montrant la nécessité de « l'élevage d'esclaves sur place », incitèrent les propriétaires de plantations à utiliser une main-d'œuvre libre mais contrainte, soumise qu'elle était à un statut subalterne caractérisé par des incapacités spécifiques. Cette tendance fut surtout le fait des nouveaux colons venus d'Europe à partir des années 1760, si bien que l'on a fini par distinguer une catégorie intermédiaire entre la servitude et la liberté pleine et entière, absente de la première version du Code noir (ordonnance de mars 1685), mais déjà perceptible dans le texte applicable à la Louisiane (1724) qui, entre autres, interdit les mariages mixtes. En plein siècle des Lumières, les sujets du roi estimés sang-mêlé groupant tous les « dégradés » du noir au blanc, quelle que soit la qualification qu'on leur donne : mulâtres, quarterons, tiercerons, métis..., se trouvent soumis à un statut d'infériorité tant au regard du droit public que du droit privé ; ainsi, « la société coloniale esclavagiste devint un système ségrégationniste tripartite : d'un côté les colons de droit, de l'autre les esclaves, entre les deux le monde des libres hors du droit, qui regroupait aussi bien de riches planteurs blancs mariés à des femmes de couleur, que des esclaves affranchis exerçant de petits métiers ou de petits et moyens planteurs liés par la famille au monde de la couleur ». Il ne conviendrait pas pour autant d'idéaliser l'ordonnance préparée par Colbert, car, contrairement à ce que l'on a pu écrire, le Code noir n'était pas « un bienfait pour les esclaves » ; reste que la tripartition socio-juridique de la population des Îles n'était pas apparente dans son texte primitif, alors qu'elle est bien affirmée à la fin de l'Ancien Régime.

La Révolution allait-elle abolir la « noblesse de la peau » en même temps que la « noblesse du nom » ? C'était compter sans l'acharnement des grands propriétaires blancs à nier l'existence de droits inhérents à la personne humaine, afin de conserver leurs privilèges et de maintenir le système esclavagiste, en rompant au besoin tout lien avec la métropole. Dès l'été 1789, le conflit – révélateur de clivages politiques profonds – est ouvert entre, d'une part, les représentants des colons blancs et nobles qui ont réussi à être admis à l'Assemblée nationale et qui s'expriment au sein du club Massiac, et, de l'autre, les membres de la Société des amis des noirs, mais aussi ceux de la Société des citoyens de couleur, colons américains. Les planteurs blancs s'estimaient seuls capables de repré-

sender l'ensemble des habitants des Îles et d'élaborer l'organisation institutionnelle des colonies ; les Citoyens de couleur – reçus à la Constituante le 22 octobre 1789 – dénonçaient « l'aristocratie de l'épiderme » et, se fondant sur les termes de la Déclaration votée le 26 juin, réclamaient une législation uniforme de l'état de liberté qui ne tienne aucun compte de la couleur de la peau. Contre de telles prétentions jugées scandaleuses, le lobby colonial se déchaîne et, faisant feu de tout bois, mêlant le problème de la capacité des citoyens de couleur à ceux de la traite et de l'esclavage, usant de méthodes de désinformation et d'intimidation sur la situation dans les Îles, cherchant à « noyauter » la Société des Amis de la Constitution..., parvint à convaincre la majorité des constituants à former un Comité des colonies et à voter, sans véritable débat, le décret du 8 mars 1790 par lequel l'Assemblée nationale admettait l'existence d'Assemblées coloniales élues par les seuls colons blancs, composées de même, et munies de pouvoirs très larges allant jusqu'à l'élaboration d'institutions et de statuts particuliers, ouvrant la voie à l'autonomie, voire à l'indépendance. Toujours est-il que les événements de Saint-Domingue et les votes des députés – influencés par Barnave – au cours de l'automne 1790, en escamotant encore les débats (décret du 12 octobre dont le considérant remet aux assemblées coloniales le soin de définir la condition des personnes), auxquels répond la publication de la *Lettre aux philanthropes* de l'abbé Grégoire marquent « un tournant dans l'histoire de la Révolution et de la contre-révolution à l'époque de la Constituante », en clarifiant « les objectifs stratégiques du côté gauche concernant le problème colonial ».

Forts de l'appui des Grégoire, Brissot, Pétion, Robespierre..., les Citoyens de couleur combattent avec vigueur les tenants des théories qui les privent de la reconnaissance de leurs droits naturels. En janvier 1791, leur leader, Julien Raimond publie un texte historique très argumenté sous le titre *Observations sur l'origine et les progrès du préjugé des colons blancs contre les hommes de couleur...*, dans lequel il dénonce l'idée qui se fait jour au sein du Comité des colonies, consistant à accorder les droits de citoyen aux seuls sang-mêlé dont la couleur se confondait avec celle des Blancs. Ce qui assurément maintiendrait l'aristocratie de l'épiderme et développerait au sein des familles difficultés et conflits. D'où une *Pétition nouvelle* des Citoyens de couleur, qui sera appuyée par les Amis de la Constitution de certains départements, mais la demande d'audition à l'Assemblée au début de mars, d'abord acceptée par son président, est paralysée en raison de l'opposition des colons blancs. Ce qui donne à Moreau de Saint-Méry l'occasion de publier ses *Considérations présentées aux vrais amis du repos et du bonheur de la France à l'occasion des nouveaux mouvements de quelques soi-disant Amis des Noirs*. Sans ambages, l'auteur exprime sa conception du pouvoir dans ce qu'il appelle « les colonies à esclaves » ; conception résumée par Florence Gauthier en ces termes : « Les maîtres doivent être la source exclusive de la puissance sur les esclaves et les affranchis. Une puissance supérieure à celle des maîtres mettrait en danger le respect et la crainte qui cimentent ces rapports ».

Le débat sur les colonies qui allait s'ouvrir le 11 mai à l'Assemblée s'annonçait donc chaud. Le rapport des comités réunis des colonies, de la marine, de la constitution, d'agriculture et de commerce ne faisait que mettre en forme juridique le considérant voté le 12 octobre 1790 en proposant de décréter « comme article constitutionnel, qu'aucune loi sur l'état des personnes ne pourra être faite par le Corps législatif, pour les colonies, que sur la demande précise et formelle des assemblées coloniales ». Dès le début, Grégoire se dresse contre une telle solution contraire à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, réclame, en conséquence, la question préalable pour inconstitutionnalité et propose de reconnaître par décret les droits politiques de tous les



hommes de couleur et nègres libres. Le lendemain, 12 mai, le débat permet à Robespierre de faire une intervention importante – longtemps sous-estimée par l'historiographie – en faveur des propositions de Grégoire. Mais la question préalable est rejetée par la majorité des députés qui, dans la foulée, le 13 mai, adoptent un article exigeant pour toute «loi sur l'état des personnes non libres» (Moreau de Saint-Méry ayant accepté, par tactique, de substituer «non libres» à «esclaves»), vivant dans les colonies, «une demande formelle et spontanée des assemblées coloniales», ce qui revenait à «constitutionnaliser l'esclavage» (Florence Gauthier). Cependant, le lendemain, une délégation des Citoyens de couleur est enfin reçue à l'Assemblée, ce qui permet à Julien Raimond de décrire la véritable situation de ses mandants dont beaucoup, comme les colons blancs eux-mêmes, étaient propriétaires de plantations, possédant environ le tiers des terres et le quart des esclaves. Finalement, à la suite de compromis et marchandages (amendement Reubell), les députés ont reconnu, le 15 mai, les droits politiques des seuls «gens de couleur nés de père et de mère libres», mais chacun sait que lors de l'une de ses dernières séances, le 24 septembre, la Constituante est revenue sur cette demi-mesure, attribuant aux assemblées locales pleine compétence en matière de statut des personnes dans les colonies.

Les grandes lignes de cette évolution régressive et de la victoire des tenants de la spécificité constitutionnelle des terres colonisées étaient connues, mais bien des choses restaient dans l'ombre. Modestement, Florence Gauthier considère son livre comme «une contribution à l'histoire [des] préparatifs» du débat de mai 1791 sur les colonies. En réalité, il éclaire brillamment l'ensemble du combat – provisoirement perdu – pour la reconnaissance universelle de droits inhérents à la personne humaine, grâce à l'exploitation de textes ignorés, mal interprétés ou inédits – abondamment cités – comme le *Compte que Julien Raimond rend au Comité de sûreté générale de toutes ses actions et écrits depuis l'année 1784 vieux style*, récit autobiographique écrit en l'an II, et publié en annexe, texte précieux non seulement pour connaître la forte personnalité de ce colon de Saint-Domingue méconnu ou méprisé par la plupart des auteurs qui en parlent, mais aussi pour saisir le sens de sa lutte et le rôle qu'il a joué à Paris comme représentant de ses frères de couleur. Au passage, Florence Gauthier rectifie des erreurs historiographiques concernant par exemple l'amendement Reubell considéré à tort comme traduisant les idées du côté gauche de l'Assemblée, ou d'étranges silences comme celui qui masque les débats et le vote du 13 mai consacrant constitutionnellement l'esclavage dans les colonies, ignoré de Jaurès probablement sur la foi du récit de Léon Duchamp, mais dont Aimé Césaire a naguère souligné l'importance. Outre d'utiles annexes, l'ouvrage est agrémenté en hors-texte de la reproduction d'une gravure fort expressive, intitulée *Discussion sur les hommes de couleur* (15 mai 1791), où l'on voit les principaux protagonistes du conflit, de part et d'autre d'un personnage qui déchire le texte de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, présenté par Julien Raimond. Cette vaste fresque est savamment commentée dans le dernier chapitre du livre, sous le titre : *Arrêt sur image : la Déclaration des droits déchirée annonce le triomphe prochain de Julien Raimond et de ses alliés, Grégoire, Pétion et Robespierre*.

Au terme de son beau livre, Florence Gauthier, historienne dont «le métier [...] demande du temps et de la patience», nous promet une suite chronologique de son étude. Ses lecteurs ne peuvent que se réjouir de cette perspective.

Charles FROSTIN, **Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles**, préface d'Olivier Pétré-Grenouilleau, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 265 p., ISBN 978-2-7535-0548-3, 20 €.

Publié pour la première fois en 1975, *Les révoltes blanches à Saint-Domingue aux XVII^e et XVIII^e siècles* de Charles Frostin, sont devenues une référence incontournable. Le livre vient d'être réédité avec une préface très synthétique d'Olivier Pétré-Grenouilleau, par les Presses Universitaires de Rennes.

L'auteur passe en revue les raisons et les manifestations de l'agitation blanche à Saint-Domingue, depuis les années 1670, qui suivent la prise de possession de la partie occidentale de l'île par la France, jusqu'à la grande révolte noire d'août 1791. Les flibustiers venus de l'île de la Tortue forment le premier noyau d'un peuplement particulièrement instable, parfois d'origine protestante. Plus tard, au XVIII^e siècle, la population de la partie française se renouvelle profondément avec le passage à l'économie de plantation, la primauté sucrière et la concentration de la propriété ; tandis que les plus grands propriétaires sont volontiers absentéistes et résident en métropole, « l'esprit colon » est bien davantage représenté par moyens et petits propriétaires, renforcés par la masse des « blancs à gages », population mouvante de petits blancs prêts à s'échauffer au premier prétexte. Magistrats-colons et habitants-propriétaires maintiennent la fiction d'une colonie fondée par des particuliers qui se donne volontairement au roi de France moyennant le respect de ses libertés et privilèges, et s'opposent au pouvoir royal dans ses prétentions à faire appliquer le Code noir, à prélever de nouvelles taxes, ou à maintenir l'exclusif.

Défense des franchises coloniales en 1670, troubles sociaux à la fin du XVII^e siècle, agitation contre la Compagnie des Indes en 1723 sont analysés tour à tour. Ce dernier mouvement marque un tournant important dans l'histoire de la colonie, qui s'incline devant le pouvoir royal, mais prend conscience de sa personnalité et de sa force.

L'anglophilie s'affirme après la guerre de Sept Ans : avec une substitution de domination, les colons s'administreraient eux-mêmes, bénéficieraient d'une liberté commerciale plus grande. « Esprit de Saint-Domingue » qui se manifeste au moment de la crise de 1769, double mouvement teinté d'autonomisme contre la milice et la grande propriété absentéiste. La révolution des Treize colonies d'Amérique du Nord n'éveille dès lors, paradoxalement, pas grand écho : l'intervention française provoque les réticences des planteurs, d'autant qu'elle s'accompagne de la levée d'une force expéditionnaire de gens de couleur, et la guerre d'indépendance américaine fait encore plus ressentir la dépendance de la colonie à l'égard du commerce de Boston. Et, quand éclate la Révolution française, les blancs, aveuglés par leur hostilité à Versailles et, sur place, au pouvoir des intendants, cherchent avant tout à faire sauter le carcan administratif métropolitain et à maintenir le régime discriminatoire frappant les libres de couleur. C'est la porte ouverte au cycle des révolutions de Saint-Domingue, à la révolte des esclaves.

La réédition des *Révoltes blanches* est la bienvenue, tant l'ouvrage reste fondamental pour mieux comprendre la désintégration du pouvoir blanc qui conduit à l'indépendance d'Haïti.

Jean-Claude HALPERN



De la nécessité d'adopter l'esclavage en France, texte anonyme présenté par Myriam COTTIAS et Arlette FARGE, Paris, Bayard, 2007, 173 p., ISBN 978-2-227-47704-9, 19,90 €.

De la nécessité d'adopter l'esclavage en France ; 1° Comme moyen de prospérité pour nos colonies ; 2° Comme punition pour les coupables ; 3° Comme ressource en faveur des indigents, est un texte anonyme édité à Paris en 1797. Il est le pendant d'un ouvrage de 1755, aujourd'hui disparu, mais dont il reste un résumé, qui avance la même proposition pour la métropole. Myriam Cottias et Arlette Farge ont choisi de publier le texte de 1797, avec une longue présentation qui le situe dans le contexte des événements de la période révolutionnaire, trois ans après la première abolition de l'esclavage, sous le régime de la Constitution de l'an III, qui revient sur le suffrage universel. Il s'inscrit encore dans la tradition du regard porté sur les pauvres, sur la longue période, de l'âge classique au XIX^e siècle.

Dans les colonies, c'est l'infériorité des nègres, « sans esprit, sans courage et sans talents », qui est soulignée par l'auteur anonyme. Mais, après les secousses qui ont agité Saint-Domingue, il pose qu'il n'y a pas d'esclave par nature ; « l'esclavage politique » est associé au despotisme, tandis que « la servitude domestique absolue entraîne les maîtres vers la barbarie ». Le système le plus enviable est l'esclavage modéré par la loi où la solidarité sociale s'exprime : il s'agit d'établir « l'esclavage, au nom de la fraternité et de la solidarité entre les hommes, au nom de la vertu ». En échange du travail de l'esclave, le maître s'engage à assurer sa subsistance et sa sûreté sa vie durant. Nous sommes en 1797 : les nègres ne tremblent plus devant les blancs. Il faut susciter parmi eux des besoins qui les inciteraient à cultiver le sucre, le café ou l'indigo, sur la base de la petite propriété individuelle. Seuls ceux qui n'adhéreraient pas à ce projet reviendraient à l'esclavage, mais pour un temps limité : un dixième ou un quinzième d'entre eux seraient libérés chaque année, en récompense de leur bonne conduite. De quoi assurer le bonheur des colonies.

Il s'agit d'assurer encore celui de la métropole, après plusieurs années de secousses révolutionnaires. En matière pénale l'institution de l'esclavage réunit à la fois la sûreté des citoyens et l'utilité publique. Les coupables sont achetés par des particuliers, pour être employés aux travaux les plus désagréables, de la manière la plus efficace, alors qu'un ouvrier libre « vous fait aussi la loi quand il vous est le plus nécessaire ». La pénibilité des tâches est graduée selon la nature du crime et la conduite des coupables.

L'esclavage est encore une « ressource offerte aux indigents ». Travailler au bonheur du pauvre, ce n'est pas lui offrir des droits dont il n'a pas l'avantage immédiat, c'est pourvoir à sa subsistance : dans l'état de liberté, il est à la merci du propriétaire, qui lui donne du travail à sa propre convenance. L'engagement perpétuel fournit une subsistance assurée. Il peut concerner en particulier les domestiques et les enfants trouvés qui jouiraient dans cet état d'une subsistance assurée. La servitude de l'esclave, pour le criminel, est la punition sévère qui assure le repos de la société, la servitude de l'engagé la « ressource dernière que la loi offre à l'indigence ».

Ce texte étonnant publié par Myriam Cottias et Arlette Farge est un nouveau discours sur l'autre, nègre et pauvres confondus. Les partisans de l'esclavage aux colonies opposaient le sort enviable du nègre, assuré de sa subsistance sous le régime de la servitude, à celui du pauvre en Europe, dans la misère et l'insécurité du lendemain. Rétablir l'esclavage aux colonies n'est pas une idée neuve, l'étendre à la métropole est plus audacieux. Mais, comme le nègre, le pauvre vit dans l'immédiateté et le moment présent, et ne saurait jouir de la liberté, encore moins accéder à la souveraineté. *De la nécessité d'adopter l'esclavage en France* préfigure en ce sens la remise en ordre napoléonienne.

Marina CAFFIERO, **La Repubblica nella città del Papa, Roma 1798**, Rome, Donzelli, 2005, 177 p., ISBN 88-7989-929-5, 23,90 €.

Au moment où d'aucuns recyclent, pour évoquer la République directoriale, la vieille historiographie conservatrice de la fin du XIX^e siècle, tandis que d'autres jugent bon d'expédier l'expérience des républiques-sœurs en en faisant de simples appendices de l'armée française, l'ouvrage de Marina Caffiero, appuyé sur des recherches inédites, et prolongeant les études de Giuntella, de Maria Pia Donato, Davido Armando et Massimo Cattaneo, a quelque chose de tout à fait rafraîchissant.

Ce renouvellement fondamental des approches historiographiques des expériences républicaines dans la métropole pontificale, expériences exemplaires mais de courte durée, l'auteur nous le rappelle opportunément dans son introduction. Marina Caffiero nous présente ici quatre contributions organisées autour des transferts de sacralité, du régime pontifical à une nouvelle religion républicaine, qui est à la racine du radicalisme laïc du XIX^e siècle. Elle insiste sur l'originalité de l'expérience, dans la mesure où les républicains romains cherchent (et trouvent en partie) leurs références dans la culture locale ; nous sommes donc bien loin de l'imitation servile de la République française, tant de fois ressassée.

La première contribution explore les références antiques, à travers la filiation mythique avec la Rome républicaine, en rupture avec la critique historique érudite, qui connaît parallèlement un large développement au XVIII^e siècle. Le retour à l'antique est un retour à un temps mythique des origines, une généalogie sur laquelle se fonde la nouvelle religion civile en gestation. L'auteur explore tout un milieu intellectuel local, artiste, érudit et antiquisant, qui a mis au goût du jour tout un système référentiel ; images, symboles et langages, tous clairement identifiables par un public large, auquel ces références s'adressaient à travers le langage des émotions. C'est le cas du bonnet phrygien, du culte de la déesse Liberté, de la construction d'un Panthéon civique autour des figures héroïques de Cola Di Rienzo, et des deux Brutus.

La deuxième contribution s'attache à la bataille des symboles, qui fait rage dans les Conseils de la nouvelle république ; un pôle négatif, c'est la destruction des symboles de l'Ancien Régime, et un pôle positif, c'est l'affirmation d'un radicalisme laïc à travers précisément le recours à l'antique. Marina Caffiero met en lumière les protagonistes du débat législatif qui prélude à la cérémonie du 17 juillet 1798, pour la mise en scène de la destruction du Livre d'Or, le registre de l'aristocratie romaine, et des registres du Saint-Office. Au cours de ce débat, dans lequel s'affrontent radicaux et modérés, se joue l'invention d'un système de symboles destinés à la fabrication du consensus populaire. Les artistes sont intégrés à une politique républicaine spécifiquement romaine, avec en arrière-plan un autre débat, non moins important, autour de la propriété collective ou individuelle des œuvres d'art. Tandis que les radicaux s'attachent à l'éradication des emblèmes « du féodalisme et de la superstition » pour introduire une rupture totale avec la Rome pontificale, les modérés cherchent à épargner les monuments culturels comme buttes témoins des beaux-arts, de l'érudition et de l'histoire. Le radical Gagliuffi souligne que les noms influent sur les choses, et que nommer de façon neuve des choses nouvelles doit imprimer ces dernières dans les consciences individuelles et aider à créer l'intégration sociale, l'identité collective. L'acuité du langage révolutionnaire est un puissant instrument du changement social.

La symbolique des institutions républicaines (le calendrier décadaire, les fêtes civiques) est ainsi placée dans un autre contexte que le contexte français, tandis que sont revisités des notions comme la « régénération » ou le nominalisme des Idéologues.



Reste à mesurer à quel point la revendication égalitaire, le rôle des symboles et des images, la sacralisation du pouvoir et de la vertu fondatrice de la nouvelle idée de patrie étaient tributaires en fait de la formation religieuse et bien souvent ecclésiastique de l'élite dirigeante romaine, et c'est l'objet de la troisième contribution, qui porte sur ce transfert de sacralité.

L'auteur emprunte très largement, mais avec une distance critique, à la thèse de George Mossé sur la « nationalisation des masses », et tout particulièrement l'« esthétisation de la politique ». À travers cette dernière s'opèrent la nationalisation et la politisation des masses, et se crée une liturgie politique. Le processus se construit dans un affrontement et une concurrence avec la religion chrétienne traditionnelle, à laquelle la nouvelle religion civique emprunte rites et symboles.

Ce transfert est patent lors de la cérémonie funèbre organisée en l'honneur du général Duphot, assassiné lors d'une manifestation antifrançaise. Le discours funèbre est prononcé par un ex-ecclésiastique sur la place Saint-Pierre de Rome, ce même « citoyen Gagliuffi », pour qui « les noms ont de l'influence sur les choses » ; il est truffé de références à la pureté primitive du christianisme.

La religion traditionnelle réagit en retour en interprétant ces manifestations républicaines comme une résurgence de l'hérésie. On reste donc dans le même univers culturel, avec inversion des référents (les arbres de la liberté remplacent les croix, et inversement, par exemple). La nouvelle culture républicaine est perçue comme antagonique de la religion romaine établie, mais symétrique et parallèle. L'accusation de « superstition » est retournée contre les républicains avec une large utilisation de l'ouvrage de La Harpe, *Du fanatisme dans la langue révolutionnaire*, quasi simultanément traduit en italien en 1797. Il y a bataille sémantique dans le même champ rhétorique.

La dernière contribution revient sur le cas de la « prophétesse » Suzette Labrousse, déjà étudiée par Renzo de Felice, mais placée ici dans une autre perspective, celle des rapports entre le mesmérisme, le millénarisme et la revendication féministe. Suzette Labrousse a largement recours au magnétisme animal. Toute maladie, corporelle ou sociale, a des causes tantôt physiques, tantôt morales, ce qui est reconnaître les liens entre médecine et politique. Des corps régénérés (sauvés de la corruption) améliorent la morale, et une morale plus saine produit finalement ses effets aussi bien sur le plan politique que sur le plan religieux.

Suzette Labrousse, qui a accueilli avec enthousiasme la Révolution arrive à Rome en 1798 pour prêcher le nouvel évangile démocratique, dans lequel les femmes, tout comme les minorités (les juifs) doivent avoir toute leur place. Marina Caffiero analyse les discours prononcés au Cercle constitutionnel par la prophétesse. Là où plusieurs historiens n'ont vu qu'un délire mystique, l'auteur restitue une cohérence ; l'imposition des mains est une pratique thérapeutique pour trouver un équilibre psycho-physique. Cette pratique suppose des qualités positives : un bon caractère, une bonne âme, un cœur compatissant aux souffrances des humbles. L'insistance est mise sur la naissance, le moment de l'accouchement, ce qui est une voie pour assurer une place essentielle aux femmes, emblématisant leur rôle de médiatrices.

Ce ne sont pas quatre contributions juxtaposées, mais un glissement d'une thématique à l'autre, chaque étude prolongeant la précédente, et illustrant heureusement l'interrogation centrale de la construction d'une religion civique.

Ces études complètent parfaitement le volume récent consacré à la politique symbolique, sous la direction de Nathalie Scholz et Christina Schroër, et témoignent de la vitalité de la recherche dans un domaine encore trop peu exploré.

Jacques-Olivier BOUDON (dir.), **Le Concordat et le retour à la paix religieuse. Actes du colloque organisé par l'Institut Napoléon et la Bibliothèque Marmottan le 13 octobre 2001**, Paris, Éditions SPM, coll. de l'Institut Napoléon (4), 2008, 220 p., ISBN 978-2-901952-63-3, 30 €.



Parmi les nombreux ouvrages publiés à l'occasion du bicentenaire du Concordat de 1801, les actes de ce colloque se distinguent non seulement par la variété des sujets abordés, mais aussi par la participation des meilleurs spécialistes. Centré sur les années 1800-1803, il offre un large panorama de l'état actuel de la recherche, avec un nombre relativement restreint de contributions.

Alors que la plupart des historiens se sont jusqu'ici placés du côté français, Philippe Boutry choisit d'aborder la question du Concordat du point de vue romain (« Pie VII et le rétablissement du catholicisme en France : logiques romaines du Concordat »). L'auteur commence son propos par un tableau historiographique très complet de la question, en présentant le conflit qui opposa, notamment lors des phases de tension entre Paris et Rome au cours du XIX^e siècle, les historiens et théologiens gallicans à leurs opposants « romains » au sujet de l'interprétation du Concordat de 1801. Philippe Boutry retrace ensuite la carrière de Barnaba Chiaramonti jusqu'à son élection au pontificat en 1800, offrant aux lecteurs français une synthèse claire et dense, nourrie des travaux les plus récents, notamment italiens. L'étude de la négociation du Concordat a été centrée sur la question du statut du catholicisme dans l'État, « discussion de principe » selon les termes de l'auteur, mais dont il démontre l'importance primordiale pour l'organisation du nouvel ordre religieux. Au terme de longues discussions, Bonaparte réussit à convaincre le Saint-Siège de considérer le catholicisme comme « la religion de la grande majorité des citoyens français ». Pie VII est ainsi amené à reconnaître le changement opéré par la Révolution en matière de liberté spirituelle. Dans l'attente de temps meilleurs, il accepte ce nouveau statut et parvient à rallier la Curie à sa décision. En dépit de ce renoncement, l'autorité du pape sort renforcée de l'épreuve. Philippe Boutry parle avec raison de véritable « coup d'État » pontifical contre l'ancienne Église gallicane, dont les évêques sont contraints de démissionner et d'abandonner l'essentiel de leur pouvoir.

Jean Tulard évoque de son côté, dans un court article, le rôle du duo Fouché-Talleyrand dans l'élaboration du Concordat (« Talleyrand et Fouché face au Concordat »). Après avoir souligné ce qui, dans le parcours révolutionnaire de ces deux personnages, les poussait à l'intransigeance à l'égard de Rome, il présente les moyens qu'ils ont déployés pour affaiblir la position des représentants pontificaux et défendre le clergé constitutionnel, pour lequel les deux ministres ont gardé toute leur sympathie.

L'attitude spécifique des évêques constitutionnels à l'égard du Concordat est d'ailleurs exposée à la suite par Bernard Plongeron (« Hypothèses sur le Concordat. Lecture gallicane des anciens évêques constitutionnels »). Dans cette contribution publiée dans les *AHRF* en 2004, les étapes de la laborieuse réconciliation des anciens constitutionnels nommés à un siège concordataire sont minutieusement retracées, depuis les premières tractations avec Rome jusqu'à l'ultime dénouement de la crise, lors du sacre impérial en 1804. Cette affaire témoigne à nouveau des énormes concessions que Pie VII a dû accepter, face à un clergé gallican « intransigeant » et bénéficiant de la protection ouverte du gouvernement français.

La cérémonie de la proclamation du Concordat, le 18 avril 1802, a fixé l'attention de Thierry Lentz, qui voit dans cette journée un nouveau succès politique pour Bonaparte (« La proclamation du Concordat à Notre-Dame le 18 avril 1802 »). Au cours des mois qui précéderont la ratification officielle du Concordat, le premier consul a dû en effet affronter l'opposition des idéologues, disposant de puissants relais parmi les membres du corps législatif,

ainsi que d'une partie de l'armée. Le « coup d'État parlementaire » du printemps 1802 permit de se débarrasser des importuns au sein des chambres. Du côté de l'armée, l'affaire du Concordat fut l'occasion de régler un conflit latent depuis Brumaire et d'épurer l'institution de ses éléments révolutionnaires les plus radicaux. Les résistances symboliques exercées lors de la cérémonie de Notre-Dame (officiers déjeunant pendant le service, remarques désobligeantes prononcées à haute voix, prêtres bousculés, Moreau se promenant ostensiblement, le cigare aux lèvres, dans les jardins des Tuileries alors que sonnent les cloches de la cathédrale...) ne sont plus que les expressions dérisoires d'une contestation en voie de complète résorption.

À la suite de Daniel Robert et de Marcel Scheidhauer, André Encrevé présente les articles organiques des cultes protestants comme un bouleversement maladroit de l'organisation des Églises réformées en France (« La réorganisation des cultes protestants par Bonaparte »). Il souligne les problèmes posés par l'interdiction des synodes généraux, qui met l'administration dans l'embarras, notamment sous le Second Empire, lorsqu'il faut trancher les débats théologiques intra-protestants, qui relèvent normalement du synode.

Jacques-Olivier Boudon offre pour sa part une synthèse sur le remaniement de la carte diocésaine française et la nomination des nouveaux évêques (« La reconstruction des diocèses en 1802 »), reprenant ici quelques pages de son excellent *Napoléon et les cultes* (2002). Deux communications viennent ensuite apporter un éclairage inédit sur la situation religieuse dans deux espaces européens sous influence française. Alain Pillepich présente le Concordat italien du 16 septembre 1803, qui reconnaît cette fois le catholicisme comme religion d'État (« Le Concordat italien de 1803 »). Il faut signaler que le texte de l'accord, difficilement accessible en langue française, est reproduit en intégralité à la fin de l'article. Michel Kérautret expose ensuite les tentatives allemandes d'établir un ordre religieux de type concordataire dans le Saint-Empire avant la conquête française (« L'échec du projet de Concordat allemand »). Après 1806, Napoléon tente à son tour d'établir un concordat allemand dans le cadre de la Confédération du Rhin, mais la rupture avec Rome est alors déjà consommée et le projet tourne court.

Bruno Foucart reprend quant à lui le dossier du concours de 1802 organisé pour célébrer « la paix d'Amiens et la loi sur les cultes », et élargit son étude à l'ensemble des représentations iconographiques du Concordat sous le Consulat et l'Empire : sans surprise, la figure de Napoléon, restaurateur de la paix religieuse, est au centre de la plupart des compositions – dessins, peintures et gravures – qui viennent renforcer l'aura messianique du chef de l'État (« Les iconographies du Concordat, laboratoire d'une nouvelle politique de l'image »).

Une dernière communication, rédigée par Hervé-Just Favier, évoque la situation religieuse dans un canton franc-comtois au moment du Concordat, mais son intérêt, purement local, n'est pas très évident au regard des autres contributions (« M^{gr} Le Coz contre un curé franc-comtois : guerre et paix pour des cloches sous le Consulat »).

Ces actes de colloque ne remettent pas fondamentalement en cause les connaissances actuelles sur le Concordat : Napoléon est bien le grand vainqueur politique de l'affaire, même si le pape en profite pour renforcer son autorité sur l'Église de France. En revanche, l'ensemble de ces contributions permet de bénéficier d'une excellente mise au point historiographique sur le sujet. La richesse et la précision des références citées – notamment dans la communication de Philippe Boutry – contribuent à faire de cet ensemble un outil de travail particulièrement utile pour de futures recherches. Si les négociations entourant le Concordat sont désormais bien connues, l'histoire religieuse de l'Empire reste encore un chantier largement ouvert, qui ne doit pas être abandonné une fois « l'effet bicentenaire » dissipé.

Jean MARCHIONI, **Place à Monsieur Larrey, chirurgien de la garde impériale. Biographie**, Arles, Actes Sud, 2003, 508 p., ISBN 2-7427-4310-3, 27, 90 €.

Henri DUCOULOMBIER, **Un chirurgien de la Grande Armée. Le baron Pierre-François Percy**, Paris, Éditions historiques Teissèdre, 2004, 511 p., ISBN 2-912259-92-4, 45 €.

Jean FLAHAUT, **Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821), bâtard royal, pharmacien de l'empereur**, Paris, Éditions historiques Teissèdre, 2001, 490 p., ISBN 2-912259-60-6, 42, 69 €.



« La biographie, genre littéraire bien décrié il y a peu de décennies, reprend une place majeure dans les recherches historiques et c'est tant mieux, car elle permet d'illustrer des aperçus plus généraux par des exemples vivants et significatifs ». Cette appréciation du docteur Alain Gérard, extraite de sa préface à l'ouvrage du docteur Ducoulombier sur Percy, répond effectivement aux interrogations actuelles des historiens, dont témoigne la journée d'étude organisée le 2 mai 2007 par l'Institut d'histoire de la Révolution française ou le 134^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques organisé à Bordeaux en 2009. Répondant aussi à une attente du public, la biographie est la forme d'écriture historique qu'affectionnent le plus les auteurs extérieurs au monde universitaire, tels les médecins et pharmaciens désireux de rendre hommage à leurs ancêtres. L'histoire au risque de la mémoire... Le genre se décline de façon bien diverse selon les auteurs et les collections, comme en attestent ces trois livres, qui ont en commun d'offrir le regard professionnel d'hommes de l'art sur des membres majeurs du service de santé napoléonien.

Sans doute l'ouvrage du docteur Marchioni est-il de nature assez différente des deux autres, tant par son style qu'en ce qu'il concerne une figure légendaire, maintes fois visitée, du panthéon de la chirurgie militaire. La quatrième de couverture présente Dominique Larrey (1766-1842), « homme intègre et attachant, soldat de toutes les campagnes, savant visionnaire », comme « l'inventeur du bouche-à-bouche et de dogmes chirurgicaux intangibles, des ambulances volantes et des soins immédiats aux blessés ». D'origine modeste, modèle de vertu et de devoir, grand innovateur dans son domaine, le chirurgien en chef de la campagne d'Égypte et de la garde impériale possède à l'évidence les caractères du héros romantique tel que le XIX^e siècle les aimait. Malgré une bonne connaissance du dossier et l'exploitation directe des écrits de Larrey (publiés ou non, notamment sa correspondance), l'auteur, en empathie avec un personnage d'exception, a du mal à se départir d'une approche hagiographique. L'intime familiarité avec laquelle le médecin du XX^e siècle interprète les données consignées par le chirurgien du XIX^e a pour corollaire l'éveil téléologique et la recherche anachronique du précurseur : « précurseur de la médecine humanitaire » (couverture), doué d'une « prémonition bactériologique » pour la peste (p. 162) et le choléra (p. 464), « présentant le rôle d'un "virus" cent ans avant les découvertes pastoriennes » (p. 18). Larrey n'a pas le monopole de ces « travaux prémonitoires » (p. 12) : en s'inoculant le pus d'un bubon de peste, le médecin en chef Desgenettes a « pressenti la thérapie moderne par sérum de convalescent » (p. 72) ; en confessant à Monge qu'il aurait souhaité être le Newton des particules et petits corps qui aurait « résolu le problème de la vie et de l'univers », Bonaparte serait-il « généticien avant l'heure ? » (p. 184). Ces vraies questions – certes pas la dernière ! – mériteraient, non des assertions ou des propositions vagues, mais un examen qu'une biographie n'autorise pas. Pour le reste, l'ouvrage, avec l'élégance spécifique aux éditions Actes Sud et rédigé dans un style vivant, est mieux pourvu en gravures du XIX^e siècle, notamment d'Horace Vernet, qu'en apparat critique : pas même une note infrapaginale (sans références) pour deux pages de texte, une bibliographie générale pour le moins fort limitée (Gaxotte, Bainville, Ludwig, Madelin et Tulard pour les généralités) et aucun index.

Les deux autres ouvrages ont le mérite d'aborder des figures moins connues : le chirurgien Pierre-François Percy (1754-1825), que la gloire méritée de Larrey a rejeté dans l'ombre, et le pharmacien Charles-Louis Cadet de Gassicourt (1769-1821), qui a traversé plus en dilettante des carrières moins sujettes à l'héroïsation, ce qui rend son parcours dissipé d'autant plus intéressant. L'on ne peut que se féliciter de voir la « Collection du bicentenaire de l'épopée impériale » couvrir ainsi le créneau des Éditions historiques Teissèdre en associant des travaux inédits à ses rééditions. Conciliant les exigences scientifiques et celles du grand public, l'apparat critique ferait presque oublier l'absence de tout index : respectivement 958 et 644 notes en fin d'ouvrage, 67 et 49 notices biographiques, outre une bibliographie importante, des annexes et des encadrés thématiques pour présenter le contexte au profane.

L'aimable figure de Larrey en uniforme, crayon en main et croix d'honneur sur la poitrine ornaient la couverture de sa biographie. Le visage mûr de Percy se devine moins aisément sur celle de l'ouvrage du docteur Ducoulombier : sur le champ de bataille d'Eylau enneigé et jonché de cadavres (sur la célèbre toile du baron Gros), il soutient un blessé lithuanien, devant Napoléon et ses maréchaux, qui suspendent leur chevauchée. Si l'image est flatteuse (à 53 ans, l'inspecteur général du service de santé a cessé de payer de sa personne sur le terrain), elle donne le ton de l'étude, qui brosse un tableau plus cruel, ou du moins plus contrasté que celui de la légende forgée par les écrits de Larrey, cherchant à se convaincre lui-même d'avoir obtenu de l'empereur qu'il donne réalité à ses ambitieux projets pour rationaliser l'assistance chirurgicale, secourir au plus tôt les blessés et les sauver de l'issue mortelle de maintes blessures. Car, de la gendarmerie écossaise de Louis XV à l'inspection générale de Napoléon, Percy a été un autre artisan de la chirurgie militaire moderne, créant des équipes chirurgicales mobiles montées sur des « würtze » ou rédigeant un projet de convention de neutralisation des hôpitaux en 1800. Sa correspondance et ses rapports inédits révèlent « l'envers de la gloire » de l'épopée napoléonienne (p. 10) : la face cachée du service de santé s'y dévoile, avec ses défaillances dans la machine militaire napoléonienne, ainsi que les erreurs médicales et les travers d'un Percy trop avide d'honneurs et d'argent pour entrer dans la légende.

Quant à la biographie que Jean Flahaut consacre à son prédécesseur, elle présente un beau portrait de Cadet de Gassicourt en civil, ruban rouge à la boutonnière. La figure du personnage est des plus originales, comme le rappelle, parmi d'autres illustrations provenant de collections particulières, la reproduction d'un éventail de sa présentation, enfant, à Louis XV... qui n'est autre que son vrai père. L'apothicaire Louis-Claude Cadet, de l'Académie royale des sciences, se contenta de le reconnaître en épousant sa mère plus de deux ans après sa naissance : ce dernier point, sur lequel se trompent les *Mémoires* de Thiébault comme les écrits de Gassicourt lui-même, est clairement établi par les sources mises au jour par l'auteur, dont il convient de saluer l'effort critique.

Malgré cela, quelques erreurs factuelles ou d'interprétation subsistent. Que l'Académie des sciences ne propose que deux noms, dont un extérieur à la compagnie, pour un poste d'adjoint à la classe de chimie n'est pas le signe d'une probable intervention royale (p. 16), mais la stricte application de la procédure déterminée par les règlements de 1699 (art. IX) et 1716. Par manque de familiarité avec le calendrier républicain, l'auteur place « Le Poète et le pharmacien ou Mes adieux aux littérateurs » de Cadet, publié « en l'an VII (soit 1797-1798) », plus d'un an avant la mort de son père et la publication de *Le Poète et le savant* en 1799 (p. 194, 196)... Dans le vœu de Fourcroy « qu'il ne restera plus en France une seule fortune de vingt mille livres de rente », il voit « une pensée communiste idéaliste avec un siècle d'avance » (p. 130). Quant à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, elle serait « fondée avant 1789 » et « réorganisée en 1801 par

Chaptal » (p. 284) ! En outre, la rédaction est parfois éclatée en trop brefs paragraphes et les chapitres forment une succession de fiches thématiques de longueur variable : « Charles-Louis homme de lettres » (VIII, 20 p.), « Charles-Louis face à la monarchie » (XII, 8 p.), « Charles-Louis et la Religion » (XVIII, 7 p.), « Charles-Louis et la franc-maçonnerie » (XIX, 10 p.), « Charles-Louis et la liberté de la presse » (XX, 3 p. !), « Charles-Louis et la chanson » (XXI, 35 p.)... Pourtant, fort bien documenté et offrant d'utiles citations, nombreuses et diverses du fait de la prolixité et de l'éclectisme du personnage, l'ensemble met le lecteur en état de naviguer à sa guise. L'ouvrage vaut davantage que ne le laissent croire le sous-titre racoleur et une bibliographie qui ignore les synthèses récentes.

Cadet de Gassicourt se dit lui-même « chansonnier et apothicaire ». Poète et avocat à dix-huit ans (1787), il quitte le barreau après quelques plaidoiries, pour devenir auteur dramatique en 1793, avant de délaisser le théâtre pour la pharmacie et de publier *Le Poète et le savant, ou Dialogues sur la nécessité pour les gens de lettres, d'étudier la théorie des sciences* (1799). Pharmacien de l'empereur, il le suit dans la campagne de 1809 et en sort chevalier d'Empire avec majorat. Reçu docteur ès-sciences de la nouvelle Université, il s'élève contre une spécialisation excessive et prône l'« étude simultanée des sciences » (titre de sa seconde thèse, 1812). Son parcours est ponctué de sociétés de tous ordres, depuis la philanthropique Société de bienfaisance judiciaire (1788) ou l'épicurienne Société gastronomique et littéraire (1796) et son avatar du Caveau moderne (1806) jusqu'à la société des Amis de la liberté de la presse sous la Restauration (ce qui l'amène à témoigner dans le procès de 1819), en passant par le Lycée républicain, la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et la Société pour l'instruction élémentaire, et par les sociétés plus en rapport avec son activité principale (Société de pharmacie, qu'il préside en 1818 après six ans de secrétariat, Société médicale d'émulation, Société de médecine du département de la Seine, Académie royale de médecine), sans compter les académies et sociétés étrangères ou de province (Turin, Bruxelles, Lyon, Florence...). La part que ces réseaux ont pu jouer dans sa carrière, de sa brusque ascension professionnelle à son opposition politique sous la Restauration, n'est pas questionnée. Comment expliquer, en 1802, qu'un fils de pharmacien, reçu maître deux ans plus tôt et auteur d'une modeste *Pharmacie domestique* (1801) inspirée du *Catalogue des remèdes* de son père (1765), puisse simplement souffler au préfet de police Dubois, l'idée de créer le Conseil de salubrité de Paris et de l'en nommer secrétaire-rapporteur, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort ?

Avec la Société du Bulletin de pharmacie, dont il est fondateur et secrétaire (1808), Cadet conduit à une activité éditoriale durable. Ayant gardé de sa carrière littéraire un goût pour l'écriture, il publie abondamment dans ce *Bulletin*, devenu *Journal de pharmacie et des sciences accessoires* sous la Restauration (59 articles), comme dans le *Journal de physique* (7), les *Annales de chimie* (18), le *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale* (12) ou dans les *Annales générales des sciences physiques* à Bruxelles (10) – sans compter quelques articles non scientifiques, par exemple dans *Le Mois*. Il prend la plume pour lutter contre les charlatans (chap. XXIII, 15 p.), contre la réception par la profession d'une femme, même veuve d'un pharmacien, ce qu'interdit « la décence et même la raison » (p. 248) ou contre le préservatif, ces « redingotes anglaises » ou « capotes de santé » dont le *Dictionnaire des sciences médicales* prône la généralisation de la vente en officine, ce qu'il juge incompatible avec l'ouverture de l'Académie de médecine aux pharmaciens (p. 253-255). Si son *Dictionnaire de chimie* (1803) est vite dépassé – par celui de Klapproth (1810), sans compter celui de l'*Encyclopédie méthodique* qu'achèvent Fourcroy et Vauquelin (1786-1815), ce qu'omet de dire l'auteur –, il rencontre plus de succès avec la seconde édition de sa *Pharmacie domestique*, totalement remaniée



en 1815, et surtout avec son *Formulaire magistral* (1812), huit fois réédité jusqu'en 1833 – sans compter plusieurs traductions jusqu'au Mexique (1821). Mais ses écrits sont aussi ceux d'un polygraphe prolifique, qui publie aussi bien une *Théorie des élections* (1797) ou un *Cours gastronomique* (1809) qu'une histoire de la garde nationale (1818) ou un *Projet d'Institut nomade* (1820), des éloges et nécrologies que des pamphlets. Anticlérical, bonapartiste et hostile au romantisme, il attaque et parodie Chateaubriand et M^{me} de Staël dans *Saint-Géran, ou la nouvelle langue française* (1807) et *L'Itinéraire de Lutèce au Mont-Vallérien* (1811).

Quant à l'itinéraire politique de Cadet, ami intime du futur général Thiébault, il évolue avec l'air du temps. Favorable à la Révolution et à la monarchie constitutionnelle, il lâche le roi après Varennes. S'il chante la Montagne, Marat et Lepeletier en 1793, il refuse le décret des deux-tiers en 1795 et, impliqué dans l'insurrection du 13 Vendémiaire, il est condamné à mort par contumace et se cache en province jusqu'à son acquittement en août 1796, avant d'applaudir au 18 Brumaire et de se rallier à l'Empire. Moins de dix ans après avoir publié *Le Tombeau de Jacques Molai ou Histoire secrète et abrégée des initiés anciens et modernes, des Templiers, des Franc-maçons, illuminés, etc. et recherche de leur influence sur la Révolution française* (2^e éd., 1797), le voici lui-même initié dans la loge de l'Abeille (1805). Enfin, s'il reçoit la Légion d'honneur de Louis XVIII à la veille des Cent-Jours, il rejoint Napoléon et le suit jusqu'à son départ en exil. Puis, devenu celui que Malte-Brun nomme « un petit libéral sans art » (p. 406), il se fige dans une inébranlable opposition à la Restauration tout en conservant ses fonctions.

Force est de constater, que nous sommes loin, dans ces trois ouvrages, des ambitions de la récente biographie intellectuelle de François de Neufchâteau par Dominique Margairaz ou de la méthode rôdée des biographies que les historiens de la Révolution ont consacrées à des acteurs politiques majeurs ou secondaires. Sans doute s'agit-il ici plutôt de la confirmation ou de la reconstruction par l'histoire d'une mémoire héroïque du corps médical. Pour autant, dès lors que le biographe et l'éditeur acceptent un minimum d'exigences scientifiques, l'historien peut aussi y trouver son compte.

Patrice BRET

Loirel KURY (dir.), **Illuminismo e Império no Brasil. O Patriota (1813-1814)** [Lumières et empire au Brésil. *O Patriota* (1813-1814)], Rio de Janeiro, Editora Fiocruz, 2007, 200 p., ISBN 978-85-7541-139-1, prix non indiqué.

Dernière production de l'histoire de la presse, bien engagée au Brésil depuis quelques années, avec plusieurs études et éditions fac-simile, voici un livre exceptionnel, qui associe cinq études et la version numérique intégrale du journal *O Patriota* (*Le Patriote*), avec interrogation en plein texte limitée à l'index publié en 1978 (env. 2 000 pages).

Publié par Manuel Ferreira de Araújo Guimarães (1778-1838) sur les presses de l'imprimerie royale de Rio (dûment autorisé, donc), ce journal n'a pas su trouver la place qu'il espérait. Lancé comme mensuel en janvier 1813, il devient bimestriel en 1814, avant de disparaître à la fin de l'année. Victime de ses difficultés financières, il n'a guère les moyens de publier que cinq planches en deux ans, dans le domaine des arts, pour répondre à la vocation encyclopédique que dit bien le sous-titre : *Jornal literário, político, mercantil, &c. do Rio de Janeiro*. Premier journal savant, dans une contrée où la presse avait été interdite jusqu'au transfert de la cour de Lisbonne et de l'administration portugaise,

fuyant l'occupation française, et à la publication de la *Gazeta de Rio e Janeiro* (1808), il fait date dans l'histoire de la presse luso-brésilienne – même si la gazette bahianaise *Idade d'Ouro do Brasil* (*L'Âge d'or du Brésil*, 1811-1823) abordait éventuellement des questions scientifiques d'intérêt local. Par ses rédacteurs et par ses lecteurs, c'est le journal de l'élite éclairée qui transforme le Brésil en un refuge national et un État apte à recevoir son indépendance (1822).

Mais Lorelai Kury met en garde dans l'introduction contre toute lecture rétrospective de cette époque originale. Dans une approche d'histoire culturelle, l'ouvrage qu'elle dirige entend ouvrir une réflexion sur l'émergence tardive d'un espace public au Brésil, la circulation de l'imprimé et ses limites, et donner des clés de lecture en privilégiant l'étude du contenu sur celle du contexte. Plutôt que de la réduire à un quelconque pré-romantisme ou protonationalisme, il tente d'interroger les modalités de cette émergence. Le mouvement éclairé transcendant les espaces nationaux et coloniaux, l'*Iluminismo* local – certes réduit par rapport à l'Europe (peu de professeurs, institutions fragiles, sociétés savantes naissantes) – n'est pas non plus une copie imparfaite des Lumières européennes, car il emprunte d'autres formes, où l'oralité est centrale (p. 13).

Réduire le « patriotisme impérial » du journal à un nationalisme brésilien serait un contresens. Étudiant les rapports entre patriotisme et poésie didactique et emphatique dans le « puissant empire », Sérgio Alcides (chap. 4) souligne d'ailleurs que l'éditeur, Araújo Guimarães, et les principaux collaborateurs, notamment Domingos Borges de Barros (1780-1855) et son frère José, se disent avant tout Bahianais, de même que José da Silva Lisboa (1756-1835) et son fils Bento (1793-1864) ou José Bonifácio de Andrada e Silva (1764-1837), le père de la nation. Car, entre le local et l'empire, l'idée de patrie n'a pas ici la connotation politique de la Révolution française, même si, en référence à celle-ci, le titre *O Patriota* avait été refusé dix ans plus tôt à un journal à Lisbonne ; même si certains collaborateurs ont naguère été accusés de jacobinisme par le Saint-Office, comme Francisco Stockler (1759-1829), devenu l'un des principaux personnages de l'État, ou emprisonnés pour conjuration, comme Mariano Pereira da Fonseca, futur marquis de Maricá (1773-1846), adhérent à la *Sociedade Literária Carioca* à son retour de Coimbre en 1794, libéré faute de preuve, mais dont la bibliothèque contenait nombre d'auteurs interdits (Raynal, Voltaire, marquis d'Argens, Rousseau). Le titre militant n'est pas éclairci dans la présentation des objectifs publiée dans le premier numéro de journal de Rio. Relevant que le terme *patriota* n'y apparaît qu'une seule fois dans le corps du texte en deux ans d'existence, Marco Morel (chap. 1) interroge la polysémie des termes *patria* (47 occurrences), *patriotismo* (5) et *nação* (nation, 60) avant de traiter de la formation tardive d'une République des lettres au Brésil, dans l'entourage de don Rodrigo de Souza Coutinho, comte de Linhares (1755-1812), filleul et héritier politique du marquis de Pombal, chef du parti anglais. Le journal est-il une tentative pour réarticuler le groupe à la mort du ministre ?

Le journal serait-il une réponse des élites luso-brésiliennes au tremblement de terre politique qui a secoué l'Europe dans une « époque hybride entre absolutismes et libéralismes » ? À travers la diversité des thèmes de la rubrique Histoire dans *O Patriota*, Manoel Salgado (chap. 3) souligne la constante du lien avec le progrès de l'humanité, sa valeur exemplaire et instructive, et sa fonction de guide de conduite pour les rédacteurs comme pour les lecteurs, le rappel du passé européen servant à reconstruire un projet impérial. Bien sûr, la question européenne contemporaine est également présente et le journal applaudit à la chute de l'« ogro » Bonaparte et suit les débats sur la liberté de la presse, notamment à travers la traduction du texte constitutionnel voté par le Sénat conservateur le 6 avril 1814 (mars-avril 1814, p. 90-94) et la Charte octroyée du 4 juin 1814 (juillet-août 1814, p. 108-118).



De son côté, Tania Bessone (chap. 2) fixe le contexte de l'édition carioca à l'époque de João VI (imprimerie royale), soit 1 200 titres. Si les beaux-arts dominant (33 %), la jurisprudence suit de près (29 %), devant l'histoire (17 %) et les sciences et arts (11 %), reléguant les documents officiels (4 %), les périodiques (3 %) et la religion (3 %) (p. 44). Elle ne précise pas l'importance de la traduction d'ouvrages scientifiques français récents pour l'Academia Real Militar. Elle souligne ensuite le subtil équilibre, dans le journal, entre savoir et Lumières, information scientifique, littéraire et politique, odes ou poèmes de circonstance, avec quelques surprises comme l'enquête sur l'état sanitaire demandée par les autorités locales en 1798 (janvier 1813, p. 59-67). De Molière et La Rochefoucauld aux philosophes et aux Encyclopédistes, les auteurs français sont les principales références.

Établissant la grande place faite aux sciences, aux arts et à la statistique, et la part importante de la traduction, surtout du français, en particulier du *Journal de physique*, malgré la valorisation d'auteurs locaux, Lorelai Kury (chap. 5) analyse les différents domaines, faisant ressortir la singularité du territoire brésilien. Insistant sur la filiation des auteurs avec la nouvelle configuration des savoirs de la France napoléonienne, malgré le Blocus continental, elle émet le souhait qu'une biographie du naturaliste cosmopolite Corrêa da Serra, intégré aux milieux parisiens, vienne éclaircir sa probable influence sur ces auteurs, probablement liés aussi aux maçonneries d'Europe. Beaucoup d'entre eux ont circulé sur le vieux continent et ont des connexions fortes avec le Portugal et la France, tel Borges de Barros, francophile qui correspond notamment avec Cossigny et Leblond. Mais ils ne sont pas spécialisés. De fait, la revue se place dans la lignée du projet éditorial de Mariano Veloso à la Tipografia do Arco do Cego, sous les auspices de Coutinho – projet que l'on peut voir comme un succédané de l'*Encyclopédie* au Portugal. De l'autre côté de l'Atlantique, *O Patriota* devient ainsi le centre de diffusion de la connaissance, transplanté de la métropole vers sa colonie à l'instar de la capitale.

Au-delà de leur intérêt intrinsèque, les études proposées ici entendent surtout soulever des questions qui attendent d'être confirmées par la recherche. En publiant cet ouvrage et la version numérique du périodique lui-même, la Fondation Oswaldo Cruz et celle de la bibliothèque nationale de Rio donnent au lecteur les moyens d'y répondre ultérieurement.

Patrice BRET

John M. P. McERLEAN, **Napoléon et Pozzo di Borgo 1764-1821**, Versailles, Éditions de Paris, 2007, 362 p., ISBN 978-2-85162-198-6, 29 €.

Longtemps professeur d'histoire à l'Université de Toronto, John McErlean a publié ce volume en anglais il y a une dizaine d'années, chez un petit éditeur du pays de Galles dont les livres se vendent très cher (*Napoleon and Pozzo di Borgo in Corsica and After, 1764-1821. Not Quite a Vendetta*, Lampeter, Edwin Mellen Press, 1996). C'est sans doute grâce à l'aide des *afficionados* contemporains de Bonaparte que cet ouvrage paraît désormais en français, quelque peu abrégé et dans un format plus accessible. N'est-il pas doté d'un préface du prince Charles Napoléon et traduit par les soins du comte Pozzo di Borgo, qui prouve que des liens entre ces deux familles corses existent encore et semblent plus amicaux que sous la Révolution et l'Empire, quand Napoléon et Pozzo sont devenus des adversaires redoutables ? Comme le sous-titre de la version anglaise l'indique bien, le célèbre ressentiment qui a divisé ces deux jeunes hommes, amis devenus ennemis, n'était

pas vraiment de l'ordre de la vendetta, et offre un sujet irrésistible qui a déjà attiré d'autres écrivains.

Né à Ajaccio, cinq ans avant Napoléon, Carlo-Andrea Pozzo di Borgo appartient également à une famille noble. À la suite de ses études il est admis au barreau et représente la famille Bonaparte dans plusieurs procès au cours des années 1780 finissantes. Pozzo est ami de Joseph, le frère aîné de Napoléon, en même temps que de ce dernier, et tous les trois partagent les mêmes avis sur l'avenir de leur île natale au début de la Révolution. Pozzo, qui participe aux événements révolutionnaires dès le début et devient administrateur départemental, puis député à l'Assemblée législative en 1791, connaît pourtant plus le succès politique que ses proches collègues. Cette rivalité, personnelle plutôt qu'idéologique, explique un certain refroidissement de relations, mais l'option des Bonaparte pour la France n'est pas pour autant inévitable. Pozzo est la main droite de Paoli, « père de la nation », revenu pour prendre le dessus en Corse non sans quelques malentendus avec le gouvernement à Paris. C'est à la suite de la dénonciation du « Babbu di a Patria » par le jeune Lucien Bonaparte, en 1793, au club Jacobin de Toulon, que l'hostilité entre les ci-devant alliés devient implacable et qu'ils s'associent aux partis opposés de façon définitive. Les Bonaparte doivent s'établir en France, tandis que, resté dans l'île, Pozzo est nommé premier ministre du vice-roi Gilbert Elliot durant le bref épisode du royaume anglo-corse, en 1794-1796. Les rebelles corses ont cherché l'aide des Anglais pour mieux soutenir leur résistance à la République jacobine et c'est Pozzo qui leur rédige une constitution. Obligé de quitter à jamais la Corse à son tour, Pozzo arrive en Angleterre en 1797 où il fréquente les milieux des émigrés. Il commence bientôt une brillante carrière diplomatique qui va occuper le reste de sa vie et comprendre le fameux conflit avec l'empire français de son ancien ami ajaccien. Serviteur du tsar, Pozzo assiste à la bataille de Waterloo et survit à Napoléon pour jouer un rôle important sous la Restauration, attaché à la cour de France – un Corse remplaçant l'autre, dit-on.

Il faut d'abord constater que le titre du livre de McErlean est trompeur. En réalité il ne traite que les années corses de Pozzo, de sa jeunesse jusqu'à la chute du régime anglo-corse en 1796. L'essentiel consiste dans une biographie politique de Pozzo – dans son île natale et à Paris – avec des allusions aux fortunes de la famille Bonaparte et de Napoléon lui-même : plutôt *Pozzo et Napoléon* que l'inverse. Cette étude plus réduite est le fruit des recherches doctorales de McErlean sur les origines du futur diplomate russe. En effet, la grande lutte entre ces deux hommes ne commence vraiment qu'après 1796, avec le succès de Bonaparte en Italie qui entraîne l'évacuation de la Corse par les Anglais. L'affrontement entre le général, devenu chef d'État de la France, et l'homme du tsar Alexandre, est finalement abordé dans ce tome, dans une perspective européenne où Napoléon figure d'une manière aussi importante que Pozzo, mais seulement dans un bref épilogue de trente pages. L'idée d'intituler le livre *Napoléon et Pozzo di Borgo 1764-1821* est sans doute un moyen d'attirer un lectorat plus large, mais au prix d'une possible déception de ceux qui s'attendent à trouver une étude consacrée à la première décennie du XIX^e siècle.

On a parfois prétendu que Pozzo doit son renom aux exploits militaires et politiques de Napoléon. Ceci est injuste car, bien avant les campagnes d'Italie, comme à la suite de Waterloo, Pozzo a créé sa propre carrière. Comme beaucoup d'autres à cette époque, Pozzo et Bonaparte sont deux jeunes hommes talentueux et ambitieux, issus du même lieu, qui ont saisi l'occasion de se distinguer. Les activités de Pozzo en Corse méritent l'étude que McErlean y a consacrée, même si l'on aurait souhaité des précisions sur la nature de « l'exception corse » au cours de la Révolution, et des comparaisons avec les autres sites de tensions Paris-province et les interventions anglaises ailleurs dans la Médi-



terranée. Somme toute, il est évident que Pozzo n'est pas un contre-révolutionnaire avéré mais quelqu'un qui poursuit une voie politique moyenne et maintient ses principes libéraux sous la Restauration, avant de saluer l'avènement de Louis-Philippe en 1830. Ce Corse, patriote et cosmopolite (comme Napoléon d'ailleurs), nous aide ainsi à comprendre l'ère des révolutions.

La vie de Pozzo n'est pas facile à saisir à cause de sa grande envergure chronologique et géographique, étalée sur plusieurs décennies et tout un continent. Il est dommage que McErlean, qui a continué à publier des articles intéressants sur son sujet, n'ait pas saisi l'occasion de cette traduction pour revoir son texte et le mettre à jour à la lumière des ouvrages parus pendant ces dernières années. Son *Napoléon et Pozzo*, cantonné dans une période trop courte, constitue néanmoins un travail sérieux, solide par les sources manuscrites consultées, dont les papiers privés de Pozzo et ceux des acteurs britanniques. Il nous offre ainsi une bonne histoire des années corses d'un personnage qui incarne si bien son temps, mais qui attend toujours une biographie plus complète.

Malcolm CROOK

Anka MUHLSTEIN, **Napoléon à Moscou**, Paris, Odile Jacob, 2007, 305 p., ISBN 978-2-7381-1989-6, 23 €.

Dans l'avant-propos de son ouvrage, Anka Muhlstein en explicite les buts : elle voulait se livrer à une investigation sur l'attitude de Napoléon pendant la désastreuse campagne de Russie et tenter de percer à jour ses atermoiements qui paraissent quelque peu en contradiction avec la lucidité et l'esprit de décision dont il avait fait preuve jusque là ; elle souhaitait aussi démontrer son étonnante capacité de rebondissement au cours de la retraite qui, selon elle, ne semble une inéluctable défaite que dans une vision rétrospective.

L'essentiel de l'ouvrage est donc une narration de la campagne et s'appuie presque exclusivement sur les mémoires des contemporains (bien que certains aient été rédigés fort longtemps après l'événement). Les différents épisodes de la lutte, les combats puis la « dérobade » de l'armée russe et « la fuite en avant » de l'armée de Napoléon, la prise de Moscou, enfin l'interminable maintien de la Grande Armée dans la ville dévastée et incendiée, scandent ce livre qui se compose de douze chapitres écrits dans un style alerte et vivant. La retraite elle-même qui n'est pas ici traitée comme épisode central ne fait l'objet que d'un chapitre. Très factuelles, ces pages ne sont pas seulement centrées sur la psychologie de l'empereur mais aussi et surtout sur les conditions de vie – et de mort – des protagonistes, qu'ils soient soldats de Napoléon, combattants de l'armée adverse ou paysans russes.

Elles sont parsemées de détails concrets et terre-à-terre, que Napoléon eut parfois le tort de négliger : par exemple le progrès que représentent pour les fantassins les chaussures par rapport aux bottes, la soif – ou au contraire un abreuvement excessif – qui décime les chevaux. L'auteure brosse de très beaux ou de très saisissants tableaux : on retiendra tout particulièrement le « spectacle » qui s'offre aux yeux des troupes quand elles pénètrent dans Smolensk, le champ de bataille de la Moskova (Borodino), l'arrivée à Moscou et surtout le saccage de la ville par la Grande Armée sur fond d'incendie qui transforme l'atmosphère de la cité en un tragique carnaval et un hallucinant « bal des maudits ». Avec beaucoup de finesse, Anka Muhlstein décrit l'impasse stratégique et diplomatique dans laquelle l'empereur s'enferme à Moscou et surtout son refus de l'ad-

mettre, et par conséquent de préparer la retraite ce qui la transformera en déroute. On peut par contre trouver plus contestables ses affirmations sur l'aspect totalement inédit qu'aurait revêtu cette guerre aux yeux de Napoléon, l'empêchant d'user de son génie manœuvrier comme il l'avait fait sur d'autres terrains, et sur le caractère de conquête barbare qu'elle aurait représenté. Certaines campagnes précédentes n'avaient-elles pas présenté les prémices de ces traits ?

À ce récit très vivant qui ne se veut pas une thèse universitaire, on ne reprochera certes pas de ne pas suivre l'approche historiographique mise en valeur par la nouvelle histoire militaire et fondée sur l'histoire culturelle de la guerre, bien que certains passages soient des éléments de tout premier plan pour cette approche.

Mais, même si le tableau de l'état des forces en présence est esquissé au cours du premier chapitre, on regrettera que la contextualisation de cette narration de la campagne de Russie ne soit pas plus approfondie. Au demeurant, dans la bibliographie, ne sont pas cités des ouvrages généraux sur la période, tels ceux de Thierry Lentz ou de Jean-Paul Bertaud. On regrettera encore qu'aucun recul critique ne soit pris par rapport aux sources utilisées, aucune appréciation du fait que la mémoire ait pu transformer ou déformer les perceptions des auteurs de mémoires. Il aurait été bienvenu à cet égard de citer les travaux de Nathalie Petiteau et d'Alan Forrest sur des thèmes voisins ou proches. L'index biographique, certes bienvenu, cède parfois à l'anecdote.

Annie CRÉPIN

Pierre KARILA-COHEN, **L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)**, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Carnot, 2008, 402 p., ISBN 978-2-7535-0549-0, 24 €.

Loin de toute conception abstraite de la bureaucratie, et qui plus est de toute surestimation du pouvoir panoptique de l'administration, l'histoire des réalités sociales du fonctionnement de l'État, telle que la pratique Pierre Karila-Cohen, nous invite à considérer les capacités d'innovation de la puissance publique, ici à l'époque des monarchies constitutionnelles et censitaires qui voit croître dans la durée la spécialisation d'un type de correspondance administrative consacrée aux seuls phénomènes d'opinion.

Ce plaidoyer pour une histoire à part entière non seulement des rythmes, modalités, contenus, surgissements, mais aussi des temps creux et routines du rapport préfectoral et de sa fonction de plus en plus affirmée d'« enquête politique », met en pleine lumière autant la saisie que la fabrique de « l'opinion publique » par les nouvelles autorités à un moment où s'impose la recherche d'un compromis entre réappropriation du pays par la monarchie et aspirations libérales.

Mais la nécessité de l'expertise politique à partir de 1814, toutes tendances politiques confondues – sans oublier cependant les réticences des plus réactionnaires pour qui l'opinion publique n'existe pas au vu des divergences d'intérêts de classes – est fille de la crainte générale d'une dilution de la Nation divisée par l'histoire. L'État, désormais face à la relative autonomie de la société civile qui renaît en même temps que la monarchie et le gouvernement représentatif, se doit de développer une réflexion sur la qualité sociale des membres du tribunal de l'opinion, sans quoi cette instance de jugement siégeant dans la société lui restera à jamais illisible et incompréhensible. Cette naissance d'un savoir politico-administratif n'est donc pas heureuse, et à l'heure de l'obsession générale d'une nouvelle palingénésie, la diversité des opinions demeure inquiétante aux yeux des admi-



nistrateurs, symptôme d'altération, de corruption et d'infection selon un modèle hygiéniste qui vient contredire la volonté toute moderne de distinguer ce qui relève de l'ordre public de ce qui appartient en propre à l'opinion politique.

Héritage de la Révolution française, la notion « d'esprit public » ne disparaît pas et tend même à faire obstacle à celle d'opinion en imposant l'idée d'une domestication à connotation policière et celle d'une éducation à visée unificatrice, le tout aux dépens d'une conception plus respectueuse du mouvement spontané des divergences et dissidences.

On suit avec grand intérêt les tentatives et tâtonnements, souvent contradictoires, d'auscultation de l'opinion durant la première Restauration (avril 1814-mars 1815) : enquêtes auprès des préfets jusqu'ici habitués aux attentes impériales qui privilégiaient l'énumération des faits, chevauchée des commissaires du roi propagandistes du retour des Bourbons, enquêtes des délégués de police avec leurs instructions secrètes pour jauger l'obéissance des autorités locales. C'est durant cette période très indécise que Guizot, nommé secrétaire général du ministère de l'Intérieur, inaugure une théorie et une pratique étatique, à l'ambition scientifique et libérale, de saisie de l'opinion publique émancipée des seules préoccupations de surveillance, sollicitant la subjectivité des préfets afin de fonder l'action du gouvernement sur la connaissance des idées et des sentiments promus au rang d'objet statistique. Cependant, passé l'épisode des Cent-Jours les administrateurs de la monarchie se retrouvent plongés dans un abîme de perplexité pensant avoir à faire à une incontrôlable et imprévisible versatilité politique des Français. La lutte s'engage alors entre les réseaux ultras du ministère de l'Intérieur et ceux au départ plus modestes de la Police générale dirigée par Decazes qui désire prouver au roi l'intérêt des enquêtes électorales prospectives. Cette « bataille de l'esprit public » est l'un des moments les plus passionnants du livre, elle révèle tout l'enjeu des enquêtes politiques de cette première moitié du XIX^e siècle ayant pour tâche de lever le doute sur la fragile légitimité des nouveaux régimes. Ces années 1814-1818 livrent une masse archivistique inédite sur l'auscultation de l'esprit public que l'on ne retrouve pas en 1830 tant l'entourage du duc d'Orléans est persuadé représenter à lui seul « l'Opinion » enfin parvenue au pouvoir, la nécessité de l'enquête se faisant donc moins sentir.

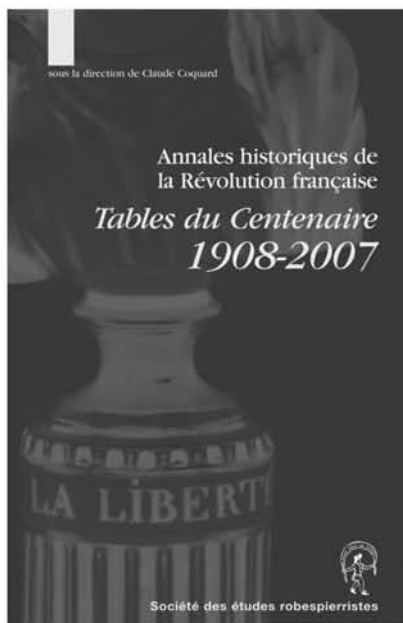
Préparé dès les années 1820, l'enracinement de l'enquête politique emprunte différentes directions en rénovant parfois des pratiques administratives antérieures : comptes périodiques, analyse des effets des événements marquants et surtout enquêtes électorales à partir des années 1830 grâce à la nouvelle donne constitutionnelle et législative du régime de Juillet. Les préfets promus agents électoraux quasi permanents doivent répondre au raffinement et à la rationalisation de la demande ministérielle, quitte à faire état de leur incompréhension de l'intérêt d'une investigation politique régulière en absence de tout événement notoire. Apprendre à classer les sensibilités selon un schéma national les amène souvent à reproduire les stéréotypes des scènes de la vie de province, sur l'air de « l'ici comme ailleurs », quand ce n'est pas pour se faire valoir auprès de leur hiérarchie et réaffirmer leur allégeance. Comme le souligne Pierre Karila-Cohen, il y a là comme un « goulet d'étranglement » lié aux impératifs administratifs et qui produit un appauvrissement de l'information remontant jusqu'au ministère. Si certains, mais minoritaires, se montrent concernés et inventifs devant l'exigence d'élucidation de l'inégale distribution des opinions dans le corps social, force est de constater le règne du conformisme, de la tautologie, de la complaisance, de la répétition, du remplissage, de la platitude, dans la correspondance préfectorale qui vise à rassurer plus qu'à expérimenter. C'est pourquoi le livre conclut à une efficacité politique médiocre de l'enquête d'opinion des années 1820 aux années 1840.

Demeure cependant une certaine ambiguïté du raisonnement quand il nous est dit que l'enquête politique se banalise et s'inscrit alors dans la normalité de la vie politique administrative. S'agit-il de banalisation ou de relative inefficacité, de normalisation ou de normativité ? Certes, l'argument permet à Pierre Karila-Cohen de déduire d'une pratique, qui s'émancipe peu à peu de son utilité gouvernementale immédiate, l'acte fondateur (« l'une des scènes essentielles », p. 12, on lirait presque *primitives* car oubliée par l'histoire des sciences sociales nous dit l'auteur) d'une discipline d'observation de la société à l'origine de « la culture politique contemporaine ». L'introduction et la conclusion du livre tranchent, et parfois en arriveraient à être contredites par la finesse de la démarche, quand il nous est proposé, sur le temps long, une vision très évolutionniste de l'extension du domaine de l'enquête sociale, legs de ces années d'effervescence. Issu d'une thèse de doctorat, on remarquera que le titre du livre a remplacé « l'administration et l'observation de l'opinion départementale » par l'« invention de l'enquête politique » et qu'il n'est plus précisé qu'il s'agit de la France « sous la monarchie constitutionnelle ». La démarche y gagne en ambition mais fait perdre de vue la singularité d'un type de régime politique, et risque peut-être – notre point de vue prêterait sans doute lui aussi à discussion – de confondre « innovations » et « invention ».

De longues et très intéressantes citations des circulaires ministérielles permettent de prendre conscience du regard de plus en plus précis des instances qui interrogent la société des années 1820-1840. On se dit alors qu'un ouvrage symétrique de celui-ci pourrait livrer les réponses des très nombreux notables sollicités par l'administration de l'époque, la parole des Français dits « de qualité » en quelque sorte. Car enfin le livre apporte beaucoup à la compréhension des stratégies hégémoniques du pouvoir censitaire à un moment qui, à nos yeux, conserve ses particularités en terme de valeurs dominantes, de rapports de forces entre tendances politiques et groupes sociaux.

Louis HINCKER





Annales historiques de la Révolution française

Tables du Centenaire *1908-2007*

*Ouvrage publié avec le concours
du Centre national du Livre*

Ce volume de 384 pages, accompagné d'un CDROM, met à la disposition du public, un ensemble bibliographique inédit sur l'histoire de la Révolution française et de l'Empire depuis un siècle. Edité par les soins de la Société des études robespierristes qui vient de fêter son centième anniversaire à l'occasion d'un colloque international tenu à Paris en décembre 2007, l'ouvrage comporte, dans une première partie, la table alphabétique par noms d'auteurs de tous les articles parus successivement dans ses deux revues, *Annales révolutionnaires* (1908-1923) et *Annales historiques de la Révolution française* (depuis 1924) ; dans la seconde partie, on trouve la table des comptes rendus, toujours par ordre des auteurs, des ouvrages présentés pendant la même période sur le même sujet. Trois index thématiques (matières, lieux, noms propres) forment la troisième partie de l'ouvrage. Il mentionne enfin, dans une quatrième partie, les références des articles parus sur les mêmes thèmes depuis un siècle dans d'autres publications régionales, nationales ou internationales.

L'ensemble de cet important travail a été établi par les soins d'une équipe de chercheurs, tous administrateurs et adhérents de la Société des études robespierristes : Serge Bianchi, Claude Coquard, Pascal Dupuy, Claudine Durand-Coquard, Anne Jollet, Danièle Pingué. La coordination a été assurée par Claude Coquard, la conception et la mise au point du CDROM sont dues à Camille Lescaudron.

Société des études robespierristes
17 rue de la Sorbonne - 75231 Paris cedex 05
CCP : 1565-27 U Paris
ISBN : 978-2-908327-68-7 - Prix public : 29 €

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES ROBESPIERRISTES

CATALOGUE DES PUBLICATIONS 2000-2008

Bibliothèque d'histoire révolutionnaire

BODINIER Bernard, TEYSSIER Éric, *L'événement le plus important de la Révolution : la vente des biens nationaux en France et dans les territoires annexés 1789-1867.*

Préface de Jean-Marc MORICEAU, 2000, 504 p. ill., couv. ill. en coul. CTHS/SER. ISBN 2-908327-42-2 et 2-7355-0441-7. 32 € Code SODIS F30388.8

S'appuyant sur un impressionnant appareil statistique et cartographique, ce livre permet enfin une lecture d'ensemble des modalités et des résultats de ce qui fut et demeure la plus vaste opération foncière jamais entreprise. Contribution très attendue à la compréhension de l'histoire de la Révolution, cet ouvrage étend son regard au-delà du fait révolutionnaire lui-même, pour éclairer des relations sociales dans la France du XIX^e, voire d'une partie du XX^e siècle.

CHAPPEY Jean-Luc, *La Société des Observateurs de l'homme (1799-1804). Des anthropologues au temps de Bonaparte.* Préface de Claude BLANCKAERT, 2002, 575 p. couv. ill. en coul. ISBN 2-908327-45-7. 46 € Code SODIS F30462.5

À travers l'étude du personnel et du programme anthropologique de la Société de Observateurs de l'homme, cet ouvrage propose une analyse des transformations sociales, institutionnelles et épistémologiques qui caractérisent l'ordre des savoirs au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Véritable plongée dans le monde complexe des lieux de sociabilité intellectuelle parisiens, il renouvelle le regard porté sur les différents groupes autour desquels s'organise le monde des sciences et des lettres et contribue surtout à éclairer les rapports entre les dynamiques politiques et intellectuelles. De la régénération républicaine aux nouveaux modes de domination sociale et politique mis en place par Napoléon Bonaparte, le livre offre de nouvelles voies de réflexion à la croisée de l'histoire intellectuelle et de l'histoire politique.

Jeff HORN, *Qui parle pour la Nation ? Les élections et les élus en Champagne méridionale, 1765-1830.* Traduit de l'anglais par Maïca SANCONIE, 2004, 271 p. couv. ill. en coul. ISBN 2-908327-49-X. 33 € Code SODIS F30611.1



En retraçant l'évolution des politiques et des pratiques électorales, le livre montre à quel point voter est devenu sous la Révolution un trait essentiel de la culture politique locale et comment, au niveau du département, la pratique électorale a façonné la constitution socio-professionnelle des élites politiques sur plusieurs générations. Il met ainsi en relief un aspect encore trop peu connu de l'héritage révolutionnaire.

Serge ABERDAM, *Démographes et démocrates. L'œuvre du Comité de division de la Convention nationale*. Prix Albert Mathiez 2002, Préface de Michel PERTUÉ, 2004, 391 p. ill., couv. ill. en coul. ISBN 2-908327-50-3. 50 € Code SODIS F30612.4

Ce livre traite du rôle des comités de division successifs des Assemblées, de la Constituante à la Convention, pour dénombrer les habitants et les citoyens appelés à exercer leur souveraineté. En rupture avec les méthodes antérieures d'évaluation des populations, les données ainsi produites dans un but éminemment politique ont amélioré les connaissances démographiques. Leur réunion permet pour la première fois de cartographier l'extension du droit de vote sous la Révolution.

***Euvres de Maximilien Robespierre, tome XI, Compléments*, 2007, 468 p., couv. ill. en coul. ISBN 978-2-908327-66-3. 40 € Code SODIS F30701.7**

Ce volume met à la disposition du public et des chercheurs un complément imposant de textes non publiés dans l'édition de référence (1912-1967) parue sous l'égide de la Société des études robespierristes. Les œuvres réunies et présentées par Florence Gauthier vont de 1784 à 1794 et prennent une ampleur particulière dans la période où Robespierre fut directeur de l'Académie d'Arras, puis avec ses premiers combats lors de la convocation des États généraux et sous la Constituante. Des textes de premier plan se succèdent, comme la défense de Dupond (1789), qui met en lumière le traitement arbitraire réservé aux victimes des lettres de cachet, la défense des droits des bâtards (1786), un discours de 1787 en faveur de l'élargissement de l'espace public aux femmes dans les lieux de production des arts et des sciences, et l'Adresse aux Français de juillet 1791. Quelques lettres et des manuscrits accompagnent la réédition de son Carnet (1793) et celle des Notes contre les dantonistes (1794), établies par Albert Mathiez.

***Les politiques de la Terreur (1793-1794)*, Actes du colloque international de Rouen (janvier 2007), Michel BIARD dir., SER/ Presses Universitaires de Rennes, 2008, 450 p., couv. ill. en coul. ISBN 978-2-7535-0601-5/ 978-2-908327-67-0 : 23 €**

Cet ouvrage propose une réflexion collective sur l'une des questions les plus controversées dans l'historiographie de la Révolution française. Loin d'évoquer les années 1793-1794 comme le temps d'une prétendue « politique de la Terreur », ce livre rassemble des communications sur « les politiques » alors mises en œuvre. Les trente-cinq communications sont regroupées en quatre thèmes : les rouages de la Terreur ; violence et justice ; institutions et politiques économiques, politiques sociales ; vie culturelle et religieuse. La diversité des auteurs qui ont participé au colloque suffit à expliquer que l'ouvrage ne livre point des réponses définitives, mais propose des pistes de recherche et entend donner à penser.

Annales historiques de la Révolution française, Tables du Centenaire 1908-2007, coordonnées par Claude COQUARD, 2008, 384 p. et CDRom. ISBN 978-2-908327-68-7, 29 € Code SODIS F30718.9

Ce volume accompagné d'un CDRom, met à la disposition du public un ensemble bibliographique inédit sur l'histoire de la Révolution française et de l'Empire depuis un siècle. L'ouvrage comporte en première partie la table alphabétique par noms d'auteurs de tous les articles parus dans les deux revues de la Société des études robespierristes, *Annales révolutionnaires* (1908-1923) et *Annales historiques de la Révolution française* (depuis 1924). On trouve en seconde partie, par ordre des auteurs, une table des comptes rendus des ouvrages présentés sur la même période et le même sujet. Trois index thématiques (matières, lieux, noms propres) forment la troisième partie de l'ouvrage qui mentionne enfin, en quatrième partie, les références des articles parus sur les mêmes thèmes depuis un siècle dans d'autres publications régionales, nationales ou internationales.

Serge BIANCHI, Claude COQUARD, Pascal DUPUY, Claudine DURAND-COQUARD, Anne JOLLET et Danièle PINGUÉ ont participé à ce travail coordonné par Claude COQUARD ; la conception et la mise au point du CDRom sont dues à Camille LESCAUDRON.

Collection études révolutionnaires

La France et les Amériques au temps de Jefferson et de Miranda, sous la direction de Marcel DORIGNY et Marie-Jeanne ROSSIGNOL, 2001, 176 p. couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 1. ISBN 2- 908327-43-0. 21 € Code SODIS F30437.7

Qu'en est-il des transferts révolutionnaires après 1800 ? Ils se poursuivent selon un axe sensiblement décalé vers le sud : entre la France et l'Amérique espagnole, au gré des aléas des révolutions de la partie sud du continent. Comprendre cette période charnière des relations entre l'Europe et les Amériques demande de croiser quatre facteurs – race, économie, nation et politique – selon de multiples combinaisons. Ce sont ces aspects de l'histoire croisée des révolutions transatlantiques que les articles réunis ici s'efforcent d'éclairer.

Contributions de Marie-Jeanne ROSSIGNOL, Yves BENOT, Nathalie CARON, Alyssa GOLDSTEIN-SEPINWALL, Joseph ZITOMERSKY, Marcel DORIGNY, Clément THIBAUD, Rémy HERRERA et Carla SOTO.

Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! Contribution à l'abolition de l'esclavage. 1789-1804, sous la direction de Florence GAUTHIER, préface de Claude MEILLASSOUX, 2002, 120 p. ill. couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 2. ISBN 2-908327-44-9. 21 € Code SODIS F30458.2

« Dans les colonies d'Amérique, les asservis étant tous d'origine africaine, la couleur en vint à être l'indice social de la non-naissance et donc, en elle-même, le critère de leur origine servile. Le racisme n'est qu'un avatar du préjugé aristocratique de classe. Il substitue aux signes extérieurs de noblesse (coiffures altières et atours pompeux), un critère épidermique inhérent, celui de la blancheur de race. » (extrait de la préface de C. Meillassoux).



Contributions de Gérard BARTHÉLEMY, Claire BLONDET, Florence GAUTHIER, Jouda GUETATA, Fabien MARIUS-HATCHI, Sophie PIOLLET, Nathalie PIQUIONNE et Delphine ROUX.

Suffrage, citoyenneté et Révolution, 1789-1848, sous la direction de Michel PERTUÉ, 2002, 183 p. ill., couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 3. ISBN 2-908327-46-5. 25 € CODE SODIS F30461.2

La crise actuelle de la démocratie représentative suscite un regain d'intérêt pour l'histoire des élections et les recherches nouvelles qui, délaissant les questionnements traditionnels (sur le suffrage, la participation, le corps électoral, le mode de scrutin), s'attachent principalement aux procédures électorales. Ce changement de regard invite à réévaluer la place et le rôle de l'Empire et de la monarchie constitutionnelle dans la mise en place des règles de vote, à réviser l'idée classique d'une longue période de régression entre les audaces de la première Révolution et l'établissement du suffrage universel en 1848. Les auteurs joignent ici leurs recherches pour apporter cet éclairage neuf et souligner la part de continuité entre 1789 et 1848.

Avant-propos de Michel PERTUÉ. Contributions de Serge ABERDAM, Bernard GAINOT, Philippe TANCHOUX, Malcolm CROOK, Anne VERJUS, Michel OFFERLÉ, Raymond HUARD.

Des notions-concepts en Révolution. Autour de la liberté politique à la fin du XVIII^e siècle, sous la direction de Jacques GUILHAUMOU et Raymonde MONNIER, Préface de Maurice TOURNIER. Journée d'études du 23 novembre 2002, Paris Sorbonne, 2003, 196 p., ill. couv. ill. en coul. Coll. Études révolutionnaires n° 4. ISBN 2-908327-47-3. 25 € Code SODIS F30576.5

Les auteurs explorent ici les usages, la signification et la dimension symbolique de quelques notions-clés et de notions socio-politiques majeures situées dans le champ sémantique du concept de liberté politique. Lumières versus ténèbres, constitution, république, liberté de la presse, citoyenneté, espace public, liberté de la femme, individualité, nation, extrême centre... autant de notions qui sont interrogées à travers les textes ou les estampes, à la lumière de quelques grands auteurs ou de personnalités politiques, des philosophes aux Idéologues, Rousseau, Diderot, Sieyès, Humboldt, Marat, Mary Wollstonecraft, Romme... pour ne citer que les principaux sujets des analyses présentées dans ce volume.

Avant-propos de Jacques GUILHAUMOU et Raymonde MONNIER, Contributions de Rolf REICHARDT, Michel PERTUÉ, Raymonde MONNIER, Christine FAURÉ, Agnès STEUCKARDT, Serge HEIDEN, Serge ABERDAM, Pierre SERNA et Jacques GUILHAUMOU.

Les historiens russes et la Révolution française après le communisme, sous la direction de Vladislav SMIRNOV, Avant-propos de Marcel DORIGNY, 2003, 176 p. ill., couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 5. ISBN 2-908327-48-1. 25 € Code SODIS F30582.4

Le brusque renversement de l'URSS, accompagné, voire précédé, de l'effondrement des valeurs et des références intellectuelles qui en étaient le support, s'est transcrit presque instantanément dans le champ des recherches sur la Révolution française.

Des axes nouveaux se sont imposés aux historiens russes d'aujourd'hui. Les travaux actuels se concentrent sur l'étude des courants libéraux au sein du processus révolutionnaire, sur quelques personnalités emblématiques comme Sieyès, Barnave, Mounier, La Fayette, Destutt de Tracy, ou encore Talleyrand et Necker. Ce « changement de jalons » se traduit aussi par un élargissement du champ de recherches aux divers courants royalistes, de la Vendée à l'émigration.

Contributions de Nicolai PROMYSLOV, Ludmila PIMÉNOVA, Alexandre TCHOUDINOV, Vladislava SERGIENKO, Alexis DEMIANOV, Andrei TYRSENKO, Eléna MIAGKOVA, Dmitri BOVYKINE et Galina TCHERTKOVA.

Droit des gens et relations entre les peuples dans l'espace méditerranéen autour de la Révolution française, sous la direction de Marcel DORIGNY et Rachida TLILI SELLAOUTI, 2006, 168 p., couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 6. ISBN 978-2-908327-51-9. 25 € Code SODIS F30670.4

Plus que l'impact immédiat de la Révolution sur l'ordre socio-politique des pays de la Méditerranée orientale, le dialogue ouvert ici avec des historiens maghrebins tend à saisir l'interférence des pratiques, des comportements et la part de transferts culturels de la France révolutionnaire avec le monde arabo-musulman. À côté de la recherche classique de l'influence des idéaux, l'attention est portée sur la circulation, les échanges des produits et des hommes ainsi que sur les vecteurs de transmission, les projets d'intégration de l'espace méditerranéen dans son ensemble.

Contributions de Renaud MORIEUX, Christine LE BOZEC, Fatiha LOUALICH, Habib JAMOUISSI, Rachida TLILI SELLAOUTI, Anne MÉZIN, Christian WINDLER, Marc BELISSA, Anna Maria RAO, Mejdî FERRAH, Yves BENOT, Mohamed Lazhar GHARBI.

Quand Napoléon Bonaparte recréa la Suisse. La genèse et la mise en œuvre de l'Acte de médiation. Aspects des relations franco-suissees autour de 1803, Journée d'études du 3 mars 2003 à la Sorbonne, sous la direction d'Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE, 2005, 255 p. ill., couv. ill. en coul. Coll. Études révolutionnaires n° 7. ISBN 2-908327-52-X. 25 € Code SODIS F30648.5

Les premières années du XIX^e siècle comptent parmi les plus déterminantes de l'histoire suisse, laquelle, pour cette époque du moins, ne peut être étudiée que dans le cadre des relations franco-helvétiques. Preuve de son importance, le dossier helvétique accapara Napoléon Bonaparte et ses meilleurs diplomates en 1802-1803. Les résultats sont à la hauteur des efforts consentis : en restructurant de force la Suisse, en rééquilibrant le poids de ses différentes composantes et en établissant l'égalité de droit entre les cantons et les anciens territoires sujets ou alliés, le Médiateur Napoléon Bonaparte crée les conditions-cadres qui ont permis aux Confédérés de faire l'apprentissage du fédéralisme suisse moderne et pose ainsi les fondements de l'État fédéral tel qu'il parviendra à s'imposer en 1848.

Contributions de Georges ANDREY, Hubert FOERSTER, Raffaello CESCHI, François JEQUIER, Elisabeth KASTL, Philippe BASTIDE, Patrick BIRCHER, Ulrich SCHLAGINHAUFEN, Ivo BERTHER et Alain-Jacques CZOUZ-TORNARE.



Civils, citoyens-soldats et militaires dans L'État-Nation (1789-1815), Actes du colloque d'Arras (7-8 nov. 2003), sous la direction d'Annie CRÉPIN, Jean-Pierre JESSENNE et Hervé LEUWERS, 2006, 176 p. couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 8. ISBN 2- 908327-53-8. 25 € Code SODIS F30655.5

La nouvelle historiographie du phénomène militaire sous la Révolution et l'Empire évolue vers une réflexion sur le changement social ou culturel lié aux chocs multiples de l'enrôlement et de l'affrontement, ou sur le rapport entre guerre et formation de l'État-nation. Les contributions de ce volume, édité à l'issue du colloque d'Arras des 7 et 8 novembre 2003, proposent un bilan des recherches sur ces thèmes, en valorisant des travaux souvent ignorés, toujours dispersés, et d'autre part des études sur deux dimensions essentielles de l'armée en société et en révolution : les relations entre militaires et civils, la conjugaison des engagements militaires et civiques ou politiques.

Avant-propos de Jean-Pierre JESSENNE et Hervé LEUWERS, Introduction d'Annie CRÉPIN. Contributions de Jean-Paul ROTHOT, Jacques BERNET, Thomas HIPPLER, Nathalie ALZAS, Sylvain SICK, Franck VANDEWEGHE, Nicolas CADET, Angelo CELERI, Didier MICHEL, Olivier PARADIS, Bruno CIOTTI, Vincent CUVILLIERS, Allain BERNÈDE, Jean-Pierre JESSENNE et Hervé LEUWERS.

Citoyen et citoyenneté sous la Révolution française, Actes du colloque international de Vizille (24-25 septembre 2004), réunis par Raymonde MONNIER. Avant-propos de Michel PERTUÉ, Rapport introductif de Bronislaw BACZKO, 2006, 312 p. ill., couv. ill. en coul. Coll. études révolutionnaires n° 9. ISBN 2- 908327-54-6. 29 € Code SODIS F30660.3

Les signes actuels de désintégration de l'espace public invitent à s'interroger sur les voies et moyens d'une réimplication de l'individu dans la cité. On sait l'ampleur des débats nord-américains sur le sujet et les oppositions entre libéraux, communautariens et républicains ou « républicanistes ». Ces discussions ont été jusqu'à maintenant moins vives sur le continent et notamment en France où la reconnaissance des droits individuels a coïncidé avec la mise entre parenthèses des appartenances. Cependant, les interrogations sur les critères de la citoyenneté, la remise en cause de l'État-nation et le dérèglement du modèle français d'intégration ont provoqué d'importantes réflexions qui viennent aujourd'hui nourrir des controverses nationales. Les études qui ont profondément renouvelé le sujet depuis le Bicentenaire de la Révolution, nous aident à trouver des sources de réflexion et des éléments de réponse. Invités à réexaminer la fondation révolutionnaire de la citoyenneté, philosophes, historiens et juristes échangent ici leurs points de vue sur ces questions pour mieux comprendre les ressorts de la dynamique égalitaire contenus dans les droits de l'homme et s'interroger sur la possible réinscription des différences aujourd'hui revendiquées dans le cercle de l'identité.

Contributions de Luc VINCENTI, Jean BART, Martijn VAN DER BURG, Rolf REICHARDT, Patrice HIGONNET, Philippe BOURDIN, Daniel NORDMAN, Raymonde MONNIER, Anna-Maria RAO, Christine PEYRARD, Serge ABERDAM, Malcolm CROOK, Philippe TANCHOUX, Elisabeth G. SLEDZIEWSKI, Philippe GRATEAU, Bernard GAINOT, Jacques POUMARÈDE, Christine FAURÉ, Haim BURSTIN, Thomas HIPPLER, Jean-Luc CHAPPEY et Anne SIMONIN.

Le négoce de la paix. Les nations et les traités franco-britanniques (1713-1802), Renaud MORIEUX, Jean-Pierre JESSENNE, Pascal DUPUY éd., 2008, 214 p. ill., couv. ill. en coul. Collection études révolutionnaires n° 10. ISBN 978-2-908327-55-7. 25 € Code Sodis : F 30691.9

Qu'ils soient signés, avortés ou bafoués, les traités franco-britanniques mobilisent des acteurs très divers, au-delà des cénacles diplomatiques et deviennent de véritables affaires nationales. Analyser la cristallisation des opinions aux temps des négociations des traités conduit ainsi à évaluer la place, accordée, revendiquée et occupée, par les sujets/ citoyens dans la formulation de la politique des États et comprendre comment la politique extérieure est reçue et interprétée par des protagonistes aussi dissemblables que les parlementaires, les manufacturiers ou les publicistes. Dans quelle mesure la Révolution française marque-t-elle une rupture dans cette histoire de longue durée ? La conjonction des histoires économique, culturelle et politique, la variation des observatoires et la mise en perspective séculaire permettent d'interroger la vision a-historique d'un couple franco-anglais toujours antagoniste.

Introduction de Jean-Pierre JESSENNE et Renaud MORIEUX. Contributions de Harry DICKINSON, Edmond DZIEMBOVSKI, Ultan GILLEN, Marc BELISSA, Pascal DUPUY, Joël FÉLIX, Matthieu DE OLIVEIRA et Jeff HORN.

Éditions de la Société des études robespierristes

Diffusion : CTHS / Sodis

Pour les publications antérieures nous consulter directement

Société des études robespierristes
17 rue de la Sorbonne
75231 Paris Cedex 05
e-mail : ser_publications@yahoo.fr

